



ORGANIZATION OF  
AFRICAN UNITY  
Secretariat  
P. O. Box 3243

منظمة الوحدة الأفريقية  
السكرتاريات  
ب. ص. ب. ٣٢٤٣

ORGANIZATION DE L'UNITE  
AFRICAINNE  
Secretariat  
B. P. 3243:

• Addis Ababa •

OM/1214 (XXXIX)

ORIGINAL : FRANCAIS

CONSEIL DES MINISTRES  
TRENTE-NEUVIEME SESSION ORDINAIRE  
26 JUILLET - 2 AOUT 1982  
TRIPOLI, LIBYE

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL SUR  
LE PROJET D'AMENAGEMENT INTEGRE DU MASSIF DU FOUTA-DJALLON

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL SUR LE PROJET  
INTEGRE POUR LA MISE EN VALEUR DES HAUTS PLATEAUX  
DU FOUTA-DJALLON

1. En examinant ce point, le Conseil pourrait se rappeler que lors de sa 33ème Session Ordinaire, tenue à Monrovia du 6 au 20 juillet 1979 un programme d'action à moyen et à long terme de lutte contre la désertification, la sécheresse et les autres Calamités Naturelles en Afrique (Document CM/980(XXXII) a été soumis dont le projet d'aménagement intégré du massif du Fouta-Djallon constitue une action prioritaire. La 33ème Session Ordinaire du Conseil des Ministres ayant entériné ledit programme a en outre porté une attention particulière au projet d'aménagement intégré du Fouta Djallon (Résolution CM/Res 756(XXXIII) par cette résolution il a été demandé au Secrétaire Général de se mettre en rapport avec le Secrétaire Général des Nations Unies pour procéder à la mobilisation dans les meilleurs délais par le biais du PNUE, de la FAO et de l'UNESCO des ressources humaines et financières nécessaires aux études d'identification et de formulation dudit projet et de faire rapport sur cette question à la 35ème Session du Conseil des Ministres.

2. Dès lors d'importantes actions diplomatiques ont été déployées par le Secrétariat Général en direction des institutions spécialisées des Nations Unies en vue d'obtenir leur coopération dans l'exécution des premières missions d'identification du projet d'aménagement intégré du massif du Fouta-Djallon. Ainsi après la réunion d'Addis Abéba des requêtes ont été adressées aux Directeurs généraux de la FAO, du PNUE et de l'UNESCO en vue de leur participation aux études de diagnostic et de formulation dudit projet. Le Directeur Général de la FAO a en particulier tenu informé le Secrétaire Général de l'OUA de ce que des pourparlers étaient en cours entre la FAO et le PNUD en vue de la mise en oeuvre d'un projet similaire dans le bassin versant du Kokoulo, un affluent du Konkouré dans le Fouta-Djallon.

3. Le Directeur Général de la FAO a dans sa lettre exprimé le souhait que la phase préparatoire du projet d'aménagement du bassin-versant du Kokoulo ainsi que les travaux qui lui feront suite constituent une base pour l'élaboration d'un plan d'aménagement d'ensemble du massif du Fouta-Djallon tel que souhaité par la Résolution CM/Res.756(XXXIII) de l'OUA.

4. Par ailleurs, d'importantes actions diplomatiques ont été menées au niveau de la 34<sup>ème</sup> Session Ordinaire de l'Assemblée Générale des Nations Unies et de la 8<sup>ème</sup> Session du Conseil d'Administration du PNUE par la Délégation Guinéenne, l'OUA (par l'intermédiaire du groupe africain) et par l'UNSO au bénéfice de ce projet.
5. Par sa résolution 34/185, l'Assemblée Générale des Nations Unies a invité le PNUE, la FAO et l'UNESCO à fournir une assistance en vue de la réalisation du projet d'aménagement et de la restauration du massif du Fouta-Djallon. A cet effet, la 8<sup>ème</sup> Session du Conseil d'Administration du PNUE a pris la décision d'intégrer le projet d'aménagement intégré du massif du Fouta-Djallon à son programme d'action contre la désertification dans la région africaine.
6. Dans ce but et afin de faire bénéficier le projet de l'assistance de l'UNSO (ou BNUS), le Conseil d'Administration du PNUE lors de sa 8<sup>ème</sup> Session tenue à Nairobi en Avril 1980 a, conformément à la Résolution 34/187 de l'Assemblée Générale des Nations Unies pris la décision d'inscrire la Guinée et la Guinée Bissau sur la liste des pays couverts par les actions de l'UNSO (ou BNUS).
7. Suite à ces différentes actions, une première mission d'experts s'est rendue dans le massif du Fouta-Djallon (en Guinée) en Mai-Juin 1980. Cette mission était composée de Messieurs Jacques AUDRU, Agro-pastoraliste et Consultant de l'UNSO, Paul LECLERQ, hydrologue et consultant de l'UNSO, Jean Riquier, Agro-pédologue consultant de la FAO, Petr BENDA, Forestier Ecologiste consultant de la FAO, Professeur Jean TRICART, Géographe consultant de l'UNESCO et Moïse AKLE, Chef de la Section Sécheresse de l'OUA. Ces experts ont déposé leur rapport dès la fin de leur mission et le Conseil des Ministres a pu l'examiner au cours de sa 35<sup>ème</sup> Session Ordinaire tenue à Freetown du 13 au 28 juin 1980. Suite à l'examen de ce rapport le Conseil des Ministres a dans sa résolution CM/Res.811(XXXV) demandé au Secrétaire Général l'organisation d'une seconde mission d'identification pour combler les lacunes identifiées par la première mission et de faire rapport sur cette action à la 37<sup>ème</sup> Session du Conseil.

8. Conformément aux termes de la résolution CM/Rés 811 (XXXV), une seconde mission d'experts a été rassemblée par le Secrétariat Général au mois de Mai 1981. Elle était composée de Messieurs Jacques AUDRU, Agropastoraliste consultant de l'UNSO, Mamadou DIOP, Hydrologue consultant de l'UNSO, Petr BENDA, Forestier Ecologiste consultant de la FAO, Fils RAMANANDRY, Forestier-Ecologiste consultant de la FAO; Professeur Jean TRICART géographe consultant de l'UNESCO et Moïse AKLE, Secrétaire Scientifique Adjoint du bureau de l'OUA/CSTR/CPI et Chef de la mission. La mission a séjourné en Guinée pendant 1 mois et a effectué des visites de travail et d'information au Sénégal, en Guinée-Bissau, en Gambie, en Sierra Léone et au Mali.

9. Après avoir déposé son rapport au mois de septembre 1981 (cf. Annexe 1) l'équipe d'experts a été invitée à se réunir à Rome au mois de Novembre 1981 pour procéder à la formulation du projet. Cette mission a été exécutée aux mois de décembre et janvier 1982 et a permis la réalisation du document de projet annexé au présent rapport.

10. Ce document de projet est soumis au Conseil pour approbation avant d'être soumis par le Secrétaire Général aux sources de financement dont notamment le FNUD et l'UNSO. Une résolution dans ce sens pourrait traduire et l'agrément et la volonté du Conseil à poursuivre cette oeuvre importante de développement régional et de conservation du milieu naturel et de ses ressources en Afrique.

CM/1214 (XXXIX)

Annexe 1

CONSEIL DES MINISTRES  
TRENTÉ-NEUVIÈME SESSION ORDINAIRE  
26 JUILLET - 2 AOÛT 1982  
TRIPOLI, LIBYE

MISSIONS CONJOINTES OUA/PNUE-UNSO/FAO/UNESCO

D'IDENTIFICATION DU PROJET D'AMÉNAGEMENT

INTÈGRE DU MASSIF DU FOUTA DJALLON

JUIN 1980 - JUIN 1981

RAPPORT DE SYNTHÈSE

PLAN DU RAPPORT DE SYNTHESEAVANT-PROPOS :A - Rappel des termes de référence de la mission.

1. Termes de référence généraux
2. Termes de référence de la mission écologique
3. Termes de référence de la mission agro-pédologique
4. Termes de référence de la mission forestière
5. Termes de référence de la mission agro-pastorale
6. Termes de référence de la mission hydrologique
7. Termes de référence de la mission socio-démographique

B - Finalité des Aménagements envisagés

1. Examen des documents de référence
2. Le Fouta-Djallon, chateau d'eau de l'Afrique de l'Ouest

C - Délimitation de la zone de projet

1. Critères géographiques
2. Critères politico-administratifs
3. Limites de la zone de projet

D - Principales conclusions de la mission

1. Principaux enseignements tirés de l'inventaire des ressources naturelles et humaines
2. Programmes d'action

E - Mesures à prendre en vue de la mise en oeuvre du programme d'action

1. Formulation du projet
2. Organisation d'une conférence politique sur le projet
3. Création des structures nationales et internationales d'exécution et de coordination
4. Financement du projet.

Avant-Propos

A la suite de deux requêtes adressées successivement aux mois de Mars 1980 et Avril 1981 par le Secrétaire Général de l'OUA au Directeur Général de la FAO, au Directeur Exécutif du PNUE et au Directeur Général de l'UNESCO, il nous a été demandé par les organisations internationales précitées de participer à une mission d'identification d'un projet d'aménagement intégré du massif du Fouta-Djallon en Guinée.

Ces requêtes faisaient suite à l'adoption par les 33<sup>ème</sup> et 35<sup>ème</sup> Sessions Ordinaires du Conseil des Ministres et les 16<sup>ème</sup> et 17<sup>ème</sup> Conférences au Sommet des Chefs d'Etats de l'OUA des Résolutions CM/Res.756 (XXXIII) et CM/Res.811 (XXXV) sur le projet d'aménagement intégré du massif du Fouta Djallon.

La mission qui avait été chargée d'établir un diagnostic devant déboucher sur un programme d'aménagements s'est déroulé en deux étapes: la première en Mai-Juin 1980 a permis de rassembler une partie substantielle des éléments nécessaires à l'identification du projet mais somme toute insuffisante en raison du peu de temps dont les experts ont disposé pour effectuer leur diagnostic sur le terrain.

La deuxième étape en Mai-Juin 1981 a permis de compléter le diagnostic commencé en Juin 1980 et de poursuivre la collecte de certaines données importantes pour la formulation du projet notamment sous son aspect sous-régional. L'équipe d'experts qui comportait outre M. Moïse AKLE, Chef de la Section de la Sécheresse et des autres Calamités Naturelles de l'OUA et Chef de la mission, M. Jacques AUDRU, Agro-pastoraliste agissant en qualité de consultant du PNUE-UNSO, M. Jean RIQUIER, Agro-pédologue et Peter BENDA, Forestier écologiste, tous deux agissant en qualité de consultants de la FAO, M. Paul LECLERQ, Hydrogéologue agissant en qualité de consultant du PNUE-UNSO, le Professeur Jean TRICART, géographe agissant en qualité de consultant de l'UNESCO s'est adjoint alors de la deuxième mission de M. Cosme DIKOUME, Sociologue agissant en qualité de consultant de l'OUA et M. Mamadou DIOP, Hydrologue agissant en qualité de consultant du PNUE-UNSO en remplacement de M. Paul LECLERQ membre de la première mission.

Les deux étapes de la mission d'identification ont duré chacune un mois environ. Mais tandis que la première s'est déroulée entièrement en territoire guinéen avec quelquefois certaines lacunes quant aux possibilités d'observation sur le terrain, la seconde étape s'est élargie aux pays voisins du massif du Fouta Djallon et a largement profité de l'aide matérielle des autorités guinéennes sur place tant en ce qui concerne les visites sur le terrain qu'en ce qui concerne l'accès aux sources d'information et de documentation. Néanmoins, il s'est agi d'une mission particulièrement difficile. Les experts et les chefs de service guinéens ainsi que tous les responsables contactés dans les pays voisins intéressés au projet ont fait le maximum pour obtenir le maximum de résultats. Cependant les difficultés particulières qui se présentent en Guinée même et aussi dans la plupart des pays voisins en ce qui concerne la documentation de base ont fortement limité la portée de leur travail. Les membres de la mission tiennent à souligner combien ils ont apprécié la gentillesse qui leur a été témoignée et l'hospitalité qui leur a été offerte tant en Guinée-Conakry que dans les pays voisins qu'ils ont visités durant leur mission. Ils voudraient saisir l'occasion de la soumission de ce rapport pour leur exprimer leur profonde gratitude.



A - RAPPEL DES TERMES DE REFERENCE DE LA MISSION

1. Termes généraux de référence : Ils ont été définis de la manière suivante par l'OUA (cf document ESCAS/DND/119-80)

- a) diagnostic de la situation écologique générale du massif du Fouta Djallon avec évaluation des contraintes et possibilités
- b) détermination des éléments fondamentaux d'un projet d'aménagement global intégré du massif du Fouta Djallon
- c) élaboration de directives en vue de la formulation et de l'organisation d'un projet pilote en la matière
- d) évaluation approximative des besoins en moyens humains et financiers d'un tel projet.

Bien que ces termes généraux soient ceux que l'OUA ait formulés, les différentes institutions spécialisées des Nations Unies participantes à la mission ont jugé nécessaire compte tenu des spécialités ayant fait l'objet de la requête qui leur a été adressée de définir des termes spécifiques de référence dans les contrats signés avec les différents consultants qu'elles ont fournis à la mission.

2. Termes de référence du consultant de l'UNESCO

L'UNESCO en l'occurrence a défini à M. Jean Tricart les termes de références suivants :

- Rassembler les connaissances sur les milieux qui vont être aménagés en faisant ressortir les contraintes et les potentialités
- Déterminer les composants fondamentaux que devrait avoir le projet.
- Elaborer en conséquence les directives en vue de la formulation et l'organisation du projet
- Enfin, évaluer les besoins approximatifs, tant en hommes que budgétaires que nécessitera le projet.

La FOA a pour sa part défini dans un contrat en date du 15 Mai 1980 les termes de référence de la mission pour les deux consultants qu'elle a fournis à la mission de la manière suivante :

### 3. mandat de l'expert agro-pédologue

En étroite collaboration avec l'expert forestier-écologiste et les autres membres de la mission désignés par l'OUA ainsi que les spécialistes nationaux qui seront nommés par les autorités guinéennes et spécialement le service national des Sols (SENASOL). L'Agro-pédologue entreprendra les tâches suivantes :

- a) Revue de l'information existante sur la nature et la distribution des sols, leur aptitude pour les cultures principales, les rendements moyens, les conditions climatiques et autres caractères physiographiques de façon à caractériser les grands zones agro-écologiques du massif du Fouta-Djallon.
- b) Etude de la possibilité d'introduction de nouvelles cultures, de l'amélioration des rotations et des pratiques culturales, de l'utilisation des engrais minéraux et matières organiques.
- c) Description et localisation générales des formes principales de dégradation des sols, surtout l'érosion par l'eau et le vent, en utilisant toute source d'information y compris les images par satellite et en effectuant un nombre suffisant de vérifications sur le terrain.
- d) Recommandation de pratiques de lutte anti-érosive adaptées aux conditions agro-écologiques et aux différentes formes et intensités de dégradation des sols.
- e) Avec les autres membres de l'équipe, production d'un plan général de mise en valeur qui servira de base à l'établissement d'un document de projet de longue durée pour l'étude plus détaillée et la mise en oeuvre du programme d'aménagement intégré du massif.
- f) Rédaction avec les autres membres de l'équipe d'un document de projet-pilote suivant les instructions données par le chef de mission.

### 4. mandat de l'expert forestier-écologiste

En collaboration étroite avec l'Agro-pédologue et les autres membres de la mission désignés par l'OUA ainsi que les spécialistes nationaux qui seront nommés par les autorités guinéennes, l'expert

forestier-écologiste entreprendra les tâches suivantes :

- a) Reconnaissance écologique générale des bassins-versants du Fouta-Djallon et plus particulièrement de l'évolution des peuplements forestiers.
- b) Identification des causes de la dégradation du couvert végétal dans les zones où ce phénomène est constaté.
- c) Évaluation des actions entreprises à l'échelle du bassin-versant pour lutter contre l'érosion.
- d) Effets de modification de la couverture végétale sur le régime hydrique des cours d'eau, l'envasement des retenues d'eaux et l'érosion des sols.
- e) classement préliminaire des différentes zones du massif du Fouta-Djallon en fonction de l'urgence de la protection biologique et du traitement anti-érosif.
- f) Examen des mesures d'ordre institutionnel et administratif pour l'aménagement et le développement des formations forestières pour la protection du milieu et la production de bois domestique .
- g) Propositions d'un programme de travail basé sur une complémentarité entre l'amont des bassins-versants et l'aval des cours d'eau avec une attention particulière au rôle de l'arbre forestier et activités forestières dans le maintien de l'équilibre écologique du bassin-versant, la production ligneuse et fourragère et l'augmentation de la production agricole.
- h) Constatation dans la mesure du possible des principales contraintes socio-économiques qui risquent de se poser dans la phase de réalisation des programmes d'action.
- i) Rédaction avec les autres membres de la mission d'un document de projet-pilote suivant les instructions données par le Chef de mission.

RAPPORTS

Les deux consultants susmentionnés prépareront avec les autres membres de la mission et sous la responsabilité du chef de mission un document de projet-pilote pour l'aménagement du massif du Fouta-Djallon. Ils pourront également préparer des notes techniques appuyant leurs recommandations - celles-ci ainsi que le document de projet seront soumis directement au Secrétariat de l'OUA ; un exemplaire sera également remis à la FAO.

5. Termes de référence de la mission agro-pastorale

En ce qui concerne l'Agro-pastoraliste, les termes spécifiques de référence qui lui ont été soumis par l'intermédiaire de l'ILCA et de l'IEMVT sont les suivants :

- a) réunir des données suffisantes sur l'économie agro-pastorale du Fouta-Djallon
- b) avoir une meilleure connaissance des facteurs biologiques techniques et sociaux qui limitent la productivité des systèmes pastoraux de la région.
- c) formuler des directives en vue de l'initiation de projets sectoriels visant à :
  - une gestion moderne des pâturages et des terrains de parcours
  - une planification rationnelle de l'occupation du sol et de la vie pastorale dans le Fouta-Djallon.
  - la restauration des écosystèmes dégradés et l'amélioration des espèces pastorales et fourragères
  - l'intégration agriculture-élevage et la commercialisation du bétail.

6. Termes de référence de la mission hydrologique

- a) Synthèse de la documentation hydrologique existante
- b) identification des grandes lignes d'une politique rationnelle de planification et du développement des ressources en eaux superficielles du massif du Fouta-Djallon dans l'intérêt de tous les pays de la sous-région intéressée

- c) élaboration des recommandations pour l'organisation des études hydrologiques et techniques spécifiques à faire en vue d'atteindre les objectifs visés.

#### 7. Termes de références de la mission socio-démographique

- a) diagnostic de la situation démographique de la zone de projet de manière à mettre en oeuvre une étude devant permettre d'obtenir les données démographiques nécessaires (composition de la population par âges, par sexes, localisation des phénomènes migratoires, données ethniques, traditions culturelles etc...)
- b) proposition d'études de motivation, d'attitudes face à l'innovation sur la base du diagnostic élémentaire précédent, ce qui devra permettre de choisir par la suite les méthodes d'animation rurale, de formation professionnelle, d'alphabétisation fonctionnelle et de vulgarisation agro-sylvo-pastorale
- c) supputations sur les conséquences sociales probables en Guinée même et dans les pays voisins concernés du processus d'urbanisation et de développement physique (exode rural, édification de grands barrages, aménagements hydro-agricoles, industrialisation etc...)

Ainsi rappelés les termes de référence de notre mission nous ont fait apparaître que l'accomplissement de la mission qui nous a été confiée comporte l'examen de deux préalables :

- Définir la finalité des aménagements
- Délimiter la région à aménager

Ces deux préalables ont été étudiés en se fondant sur :

- L'étude des documents disponibles à l'OUA et provenant de cet organisme et d'autres organismes transnationaux ou internationaux : UNSO, UNEP, CILSS, complétée par des entretiens avec M. DJOUDI, Secrétaire Général Adjoint de l'OUA et M.M. Aklé, responsable du bureau de lutte contre la sécheresse et autres calamités naturelles.

- L'examen des divers rapports, études et documents que la mission a pu obtenir en Guinée de la part des divers services techniques et des Ministères qui l'ont reçue, en Guinée-Bissau, au Sénégal, au Mali, en Gambie et en Sierra Leone et auprès des organismes sous-régionales (OMVS, OMVG etc...)

- Des entretiens des membres de la mission avec les responsables de ces services et les Excellences, les Ministres de l'Agriculture, des Eau

et Forêts, des FAPA et divers Ministres dans les pays voisins concernés, soit en séance plénière, soit lors de réunions plus restreintes.

La formulation de ces préalables reflète donc l'opinion tant de l'OUA que celle des divers services techniques du Gouvernement guinéen, ainsi que de celle des responsables techniques dans les pays voisins intéressés par le projet.

#### B - FINALITE DES AMENAGEMENTS ENVISAGES

Les principaux documents de référence sont le "Rapport de la mission CCTA/FAMA sur les Hauts Plateaux du Fouta Djallon (Guinée), 1961-1962", dont seuls 3 volumes ont été polycopiés et nous ont été accessibles.

- Le rapport de la 3<sup>e</sup> conférence interafricaine des sols Dalaba 1959 vol. I et II

- Le rapport polytechna sur l'aménagement des ressources en eau de la Moyenne Guinée. Secondairement le rapport de mission de J. TRICART 1954, dans le bassin de Konkouré, a aussi été utilisé. Il est consacré aux problèmes de conservation des terres et des eaux.

La mission s'est également inspirée de nombreux documents collectés dans les services techniques guinéens, des plans d'action des divers groupements sous-régionaux intéressés au projet, des plans nationaux de développement en cours et autres plans futurs, du plan d'action de Lagos pour le développement économique de l'Afrique etc....

Certains documents sont anciens et remontent à une vingtaine d'années. Si, malheureusement, les problèmes de conservation des terres et des eaux se posent toujours dans les mêmes termes faute d'avoir été résolus, les options d'aménagement ont changé du fait de l'indépendance de la Guinée et des efforts opiniâtres déployés par ce pays depuis lors pour se développer dans un contexte particulièrement difficile.

Nous avons donc été amenés à reformuler profondément certaines orientations du rapport CCTA/FAMA. Par exemple, on a insisté, dans ce rapport sur la nécessité de développer des cultures d'exportation (Tome I, p.10-14), bien que le développement des cultures vivrières soit considéré

comme prioritaire. Actuellement, le Gouvernement Guinéen place au premier rang de ses objectifs pour le nouveau Plan Quinquennal qui doit commencer en 1981, la réalisation de l'autonomie alimentaire. Prioritaire également est le freinage de l'exode rural. Les deux objectifs requièrent une intensification de l'agriculture et l'extension des surfaces cultivées. Le Fouta-Djalli lui-même est soumis à des contraintes trop sévères pour offrir d'importantes potentialités de ce type. Ceci nous a amené à accorder beaucoup d'importance aux effets vers l'aval des aménagements envisagés dans le Fouta.

L'expression "aménagement intégré" doit en effet se concevoir simultanément, de deux manières complémentaires :

- Intégration "interne", faisant ressortir l'interdépendance entre tous les éléments de l'aménagement considéré comme un système ( les "composés de nos termes de référence ).

- Intégration "externe" faisant ressortir les formes d'interdépendance entre la région à aménager et les régions voisines, cette région d'une part et les régions voisines étant les unes et les autres des sous-systèmes de systèmes plus vastes : pour le Fouta-Djallon, régions soudano sahéliennes, Afrique de l'Ouest, Afrique.

Dans cette optique, une constatation faite depuis fort longtemps et sans cesse reproduite dans les générations successives de rapports est que le Fouta Djallon est un "château d'eau". Il est formé par les hauts bassins de toute une série de cours d'eau divergente, donnée qui servira de base pour sa délimitation (voir paragraphe suivant). L'OUA souhaite tirer parti de ce caractère naturel pour faire progresser l'Unité Africaine dans les faits par l'intermédiaire des aménagements. Ceux-ci doivent servir, à la fois, la Guinée, qui englobe les hauts bassins, et les états de l'aval, que traversent les eaux issues du Fouta.

A la fin de la période coloniale, le premier grand aménagement décidé en Guinée fut celui de Kourou. Sa finalité fut de produire de l'énergie électrique en vue de la fabrication d'une matière première industrielle, l'alumine. La conception est celle du pacte colonial, qui consiste à s'assurer des sources de matières premières à bon marché. Elle n'est pas une solution au problème du développement, comme le serait la création d'industries de transformation.

Au cours d'une première période, la politique de la Guinée a été de développer la production de matières premières minérales, avec comme contrepartie, un certain abandon de la production agro-pastorale. Il semble que, ces dernières années, Le PNB se répartit grossièrement en 3 parties égales : activités minières, production agro-sylvo-pastorale, secteur secondaire et tertiaire. Mais dans ce secteur secondaire et tertiaire, les industries et transformations ont une part des plus réduites (4% du PNB semble-t-il). L'agriculture ne suffit pas aux besoins du pays.

Les plans quinquennaux successifs (1981-1985) ont eu pour objectif de corriger, en partie, cette situation. En conséquence, une meilleure utilisation des ressources en eau offre un très grand intérêt, en tant que moyen de diminuer le poids que les contraintes climatiques font peser sur l'agriculture et l'élevage. Disposer de débits suffisants en saison sèche permet de développer une agriculture irriguée intensive. Des réserves d'eau assurant l'irrigation mettent à l'abri des irrégularités pluviométriques (totaux annuels insuffisants, retard dans le début des pluies; comme cela s'est produit en 1977).

Par ailleurs, le problème de l'énergie, posé au plan mondial, a des répercussions particulièrement dramatiques pour l'Afrique. Il a retenu toute l'attention de ses Chefs de Gouvernement. Les conditions géologiques ne permettent guère de grands espoirs de découvertes pétrolières en Guinée. Le recours à l'atome et aux "énergies nouvelles" est techniquement problématique. Mieux vaut donc tirer le parti maximum des ressources sûres et éprouvées. L'énergie hydro électrique est de celles-là.

Le Fouta-Djallon est, avec Inga, la région d'Afrique intertropicale qui recèle le plus gros potentiel hydro-électrique restant encore à équiper.

Tandis que les financiers élèveront toujours des objections à l'encontre des projets d'aménagements hydroagricoles au nom de la rentabilité car les étendues de bonnes terres irrigables sont réduites, l'exploitation de l'énergie hydro-électrique bénéficie d'une justification croissante avec la hausse des prix des produits pétroliers et les risques de réduction de la production. Elle constitue donc l'argument économique et financier de poids, susceptible d'entraîner l'adhésion aux projets



d'aménagement écologique qui sont un moyen de conserver cette ressource. Les aménagements hydro-agricoles de l'aval, susceptibles de contribuer à résoudre le problème alimentaire, deviennent dès lors des sous-produits de l'aménagement énergétique.

L'aménagement hydraulique du Fouta-Djallon, à finalités multiples, serait ainsi un aménagement intégré, à la fois du point de vue "interne" et du point de vue "externe". L'énergie produite peut servir à promouvoir une industrie de transformation créatrice d'emplois, technificatrice, améliorant le niveau de vie. Une partie de cette énergie peut être fournie aux Etats voisins, ce qui contribuerait à l'intégration économique sous-régionale (CEDEAO). Les retombées bénéfiques de la régularisation par les grands barrages et tous les autres aménagements s'étendraient à l'agriculture, à l'alimentation en eau des villes et des industries, à la navigation.

L'aménagement hydraulique intégré nous semble devoir être la meilleure utilisation des potentialités naturelles du Fouta-Djallon.

Il permettrait au Gouvernement guinéen d'atteindre certains de ses objectifs prioritaires et serait en même temps un puissant moyen d'intégration économique et politique entre tout un groupe d'états d'Afrique. Il offrirait à une partie de ces Etats une réponse aux problèmes que leurs posent les fluctuations climatiques et les coups de sécheresse ainsi qu'au défi énergétique qui limite substantiellement les capacités d'industrialisation du Continent africain et notamment de la sous-région de l'Afrique de l'Ouest.

### C. DELIMITATION DE LA ZONE DE PROJET

Délimiter la région de Projet est indispensable mais formellement difficile.

Le Fouta-Djallon est, en effet, une région géographique. De telles régions n'ont que rarement des limites nettes, tranchées, indiscutables, comme par exemple les îles. Le Fouta est un ensemble montagneux, caractérisé à la fois par une certaine altitude et par des pentes fortes. Mais les deux caractères ne coexistent pas sur toute l'étendue. La mission CCTA/FAMA s'était prudemment cantonnée dans l'étude des "hauts plateaux" du Fouta-Djallon, ne parcourant qu'une faible partie de la région. D'ailleurs, certains de ses membres, comme le pédologue PERREIRA BARRETO, avaient adopté une autre

délimitation fondée sur les méridiens et des parallèles. Elle est d'ailleurs géométrique et arbitraire. Le Fouta-Djallon est aussi le pays des Peuhls Foulbé. Mais si cette ethnie est centrée sur le Fouta, elle n'en est pas la seule occupante et déborde, par ailleurs, largement ses limites. Le genre de vie pastorale des Foulbé ne peut pas davantage servir de critère car nombreux sont des Foulbé qui s'adonnent peu à peu à l'agriculture, aussi bien dans le Fouta que dans les régions voisines.

Notre tâche étant d'étudier les ressources naturelles afin d'en tirer le meilleur parti, il nous faut nous fonder sur le concept de "château d'eau" rappelé au paragraphe précédent. Les ressources hydrauliques sont les principales ressources du Fouta-Djallon. C'est elle qu'il faut mettre en valeur et protéger pour contribuer à l'exécution des programmes du Gouvernement guinéen et à l'intégration économique sous-régionale.

La délimitation de la région de projet doit répondre avant tout à cet objectif.

La région de projet notamment sous son aspect écologique est centrée sur les hauts bassins montagneux où se forment les crues. L'objet principal du projet est de régulariser par une série d'aménagement hydro-agro-sylvo-pastoraux les écoulements pour reporter au maximum sur l'étiage les débits alimentés par les grands pluies, ce qui revient à transformer en ressources (écoulement de saison sèche) l'eau - calamité des crues.

Les hauts bassins montagneux ne correspondent à aucune circonscription administrative. Ils se répartissent dans 5 des 7 CGR de Guinée, ceux de Boké, Conakry, Franah, Kindia et Labé. Tout aménagement devra donc dépendre de la plus haute autorité de la République si l'on veut qu'il s'intègre correctement dans la région de projet. Comme ces aménagements seront à fins multiples, ils intéressent aussi, par ailleurs, des départements sectoriels variés et différents : de ce point de vue aussi, une coordination au plus haut niveau administratif, celui du Gouvernement, s'impose également. Ce n'est donc pas une source de difficultés.

Nous avons indiqué que la région de projet devait être "centrée" sur les hauts bassins. Justifions maintenant ce mot. Les régions voisines

dés lignes de partage des eaux entrent, sans conteste, dans la région de projet. Mais elles ne contribuent que très partiellement à la formation de débits. La proportion des eaux qu'elles fournissent, par exemple au Niger, est encore importante à Sikasso. Elle l'est moins à Bamako, moindre encore à Mopti en aval du confluent du Bani. Il y a donc une sorte de dilution de l'influence du "château d'eau" vers l'aval dans le régime des fleuves. Elle se produit en gros, progressivement, avec des diminutions brusques au confluent de grosses rivières issues d'une autre région.

Vouloir fixer une limite aval à la région de projet serait complètement arbitraire. C'est pourquoi, lors d'une séance de travail avec les Guinéens, les limites suivantes ont été adoptées : frontière du Sénégal, Gaoual, bord des contreforts (Mts. Balouma, Gangan) vers la plaine côtière, frontière de Sierra Léone, Dinguiraye.

Une nuance s'impose cependant : les bassins-versants de nombreux cours d'eau qui prennent leur source dans les hauts-bassins du Fouta-Djallon ont une vocation internationale. C'est le cas des bassins-versants du fleuve Koliba - Corubal commun à la Guinée-Conakry et à la Guinée - Bissau, du fleuve Gambie commun à la Gambie, au Sénégal et à la Guinée-Conakry, du fleuve Bafing commun au Mali, au Sénégal et à la Guinée-Conakry, des fleuves Kolente, Kabamongo communs à la Sierra Léone et à la Guinée-Conakry.

Si, comme l'avait envisagé la CCTA/FAMA en 1960, l'aménagement intégré du massif du Fouta-Djallon doit prendre en considération la régularisation de l'ensemble des cours d'eau issus du Fouta-Djallon de l'amont vers l'aval, il est évident que le projet ne saurait exclure de l'action des organisations internationales engagées dans celui-ci, les parties non guinéennes des bassins-versants des cours d'eau précités. La signification sous-régionale du projet est, à n'en pas douter et dans une large mesure des actions d'intégration déjà en cours dans chacun des bassins-versants considérés dans le cadre de chaque pays ou de groupements sous-régionaux déjà existants tels que L'OMVS ou l'OMVG, ou d'autres futurs groupements.

## D - Principales conclusions de la mission

### 1. Enseignements tirés de l'inventaire des ressources naturelles et humaines (cf. volume I du rapport détaillé)

L'érosion et la dégradation des bassins-versants créent les problèmes préoccupants d'environnement dans le massif du Fouta-Djallon; l'érosion se rencontre dans certaines parties des bassins occupés par les sols sur schistes et sur grès et sous cultures itinérantes. Bien que la dégradation de la végétation n'ait pas encore atteint un stade très avancé malgré les feux, la culture itinérante et le déboisement à des fins énergétiques constituent une menace sérieuse pour la végétation naturelle. Il est nécessaire de prévoir le futur et dans cette optique un inventaire des possibilités d'aménagement a été dressé. (cf volume II du rapport détaillé).

Le plan d'aménagement agro-pastoral a un double objectif :

- mieux nourrir la population qui est ici importante par rapport à l'ensemble de la Guinée et même des régions voisines et protéger les bassins versants. Il est cependant probable que les aménagements proposés n'auront que peu de résultats sur le régime hydrologique des fleuves surtout par suite de particularités locales (longs glacis cuirassés à ruissellement maximal mais très peu d'érosion et sans aménagements possibles). Les fleuves devront donc être régularisés par des barrages hydro-électriques et de retenue, des aménagements hydro-agricoles et des lacs collinaires.

Des supputations ont été faites dans ce sens. Un plan d'aménagement hydraulique à vocation d'intégration économique sous-régionale semble être le mieux indiqué pour répondre au souci de l'OUA et d'autres organisations sous-régionales de tirer parti des ressources naturelles de bassins fluviaux communs à plusieurs pays pour faire progresser l'Unité Africaine dans les faits. Eu égard aux importantes potentialités hydrauliques et au relief, l'énergie électrique semble être en effet la vocation première du massif du Fouta-Djallon qui regorge en outre d'importantes ressources minières dont la bauxite au premier chef permettra le développement de l'industrie de l'aluminium.

Les aménagements agro-sylvo-pastoraux ne seront exécutés que pour protéger le futur. Il n'est pas sûr qu'ils augmentent les débits fluviaux; peut-être auront-ils une fonction de régularisation des débits sur quelques semaines après la saison des pluies, mais ils éviteront surtout une dégradation future. Pour permettre aux autorités guinéennes de tirer parti des observations de la mission en prenant des actions urgentes dans certains secteurs critiques du massif et pour engager les études devant permettre d'obtenir la mise à jour de la documentation de base sur les ressources naturelles, une série de recommandation a été faite et soumise tant à l'attention des autorités guinéennes que de l'OUA, organisateur de la mission (voir annexe 1). Suivant ces recommandations tous les aménagements agro-sylvo-pastoraux prévus devront être expérimentés dans le bassin versant pilote de la Kokoulo et sur le plateau des Timbia. Ils feront ensuite l'objet d'une extension immédiate dans les secteurs comprenant l'axe central DALABA - PITA - LABE - MALI densément peuplé.

Quant aux grands aménagements hydrauliques (barrages hydro-électriques) il a été recommandé que la définition d'un programme d'action prenne en compte la synthèse des intérêts nationaux et sous-régionaux en la matière. A cet effet, le schéma d'ensemble des aménagements proposés devra être en fonction des conditions naturelles et humaines de chaque bassin-versant. Celui-ci devrait être étudié du point de vue géomorphologique (carte hydromorphologiques et morphodynamiques) du point de vue pédologique (cartes morphopédologiques, cartes d'aptitudes des sols, carte de l'utilisation actuelle des sols et carte des sols et carte des propositions d'aménagements), du point de vue hydrologique et du point de vue humain.

## 2. Programme d'action

En vue de disposer à moyen terme des éléments technico-économiques nécessaires à l'élaboration de dossiers d'investissement; un programme d'action a été proposé. Il se rapporte à :

- la mise à jour de la documentation de base (cartes topographiques, photographies aériennes, cartes pédologiques à grande échelle, recueil et traitement des données hydroclimatologiques, données démographiques et économiques etc...)

- la connaissance du milieu naturel et le fonctionnement des écosystèmes (études géomorphologiques et hydrologiques, expérimentations agrosylvo-pastorales etc...)

- aux études et actions sociales de soutien au projet (formation des cadres, études sociales, études et actions sanitaires et nutritionnelles)

- aux mesures institutionnelles et diplomatiques nécessaires à la mise en oeuvre du projet. (structures institutionnelles d'exécutions et de coordination, actions diplomatiques de motivation, mobilisation en vue d'un intéressement adéquat des sources de financement et en vue d'une meilleure coopération sous-régionale).

E - Mesures concrètes à prendre en vue de la mise en oeuvre de ce programme d'action.

La mise en oeuvre du programme d'action dépend de quatre impératifs :

- la formulation du projet;
- la tenue d'une conférence politique d'engagement entre les pays intéressés, les organisations internationales et les sources potentielles de financement sous l'égide de l'OUA et de la CEDEAO
- la création des structures nationales et internationales d'exécution et de coordination du projet
- le financement du programme prioritaire.

1. Formulation du projet :

En vue d'une demande de financement des actions prioritaires suggérées au 2<sup>e</sup> paragraphe précédent, les experts ont invités à procéder à la formulation du document de projet. Ce travail suppose que certains éléments techniques et financiers soient disponibles pour l'évaluation des coûts et l'estimation des besoins en personnel local et d'assistance technique. Le siège de la FAO à Rome a été suggéré pour l'exécution de cette tâche par un groupe d'experts dûment désignés en raison de la logistique dont dispose cette organisation internationale pour faciliter ce genre de travaux vers la fin du mois de Septembre ou vers la mi-octobre 1981. Un canevas devant servir de cadre à cette formulation est porté en annexe du présent rapport.

## 2. Organisation d'une conférence politique sur le projet

Le but d'une telle conférence est de conférer au projet une importance politique adéquate et d'obtenir un engagement tant des pays intéressés que des sources de financement de choix politiques. Cette conférence devrait se tenir si possible dans le Fouta-Djallon à un niveau ministériel et sous l'égide du Secrétaire Général de l'OUA assisté du Secrétaire Exécutif de la CEDEAO.

Cette conférence pourrait être appelée dès réception des rapports et du document de projet formulé par les pays et les organisations internationales concernés.

## 3. Création des structures nationales et internationales d'exécution et de coordination

L'une des premières mesures à prendre après la conférence politique d'engagement pour l'aménagement intégré du massif du Fouta-Djallon consistera à créer les structures institutionnelles nationales et internationales d'exécution et de coordination du projet.

Trois structures institutionnelles sont envisagées :

- une structure nationale d'exécution du projet en Guinée
- un organisme d'aménagement régional du fleuve Koliba
- une structure internationale de coordination du projet d'aménagement intégré du massif du Fouta-Djallon

### a) structure nationale d'exécution du projet en Guinée-Conakry

En ce qui concerne la structure nationale d'exécution du projet en République Populaire Révolutionnaire de Guinée, la mission a pris note avec satisfaction de la création d'un service guinéen de restauration et d'aménagement du massif du Fouta-Djallon (décret N° 093/PRG/81 du 9/2/81 en annexe). Ce service qui devra travailler sur la base des initiatives d'un comité (décret No 092/PRG/812 du 9/2/81 en annexe) nécessitera un soutien institutionnel pour produire pleinement les effets qu'on devrait en atteindre. Ce soutien institutionnel fait l'objet d'un fiche de projet annexé au programme d'action (volume III du rapport détaillé).

b) création d'un organisme d'aménagement régional du fleuve Koliba-Corubal

En vue d'atteindre des résultats tangibles dans la mise en oeuvre et l'exécution des études indispensables à l'élaboration et la finalisation du schéma directeur d'aménagement du fleuve Koliba-Corubal, il est nécessaire que l'actuel comité technique du projet KOLIBA-CORUBAL constitué entre la Guinée-Bissau et la Guinée-Conakry se transforme en un organisme d'aménagement régional doté d'une autonomie financière et administrative à l'instar de l'OMVS et de l'OMVG avec l'assistance du PNUD. Il serait indiqué que les deux gouvernements concernés par ce projet puissent présenter avec le concours du PNUD/UNSO à la réunion de formulation de Rome un projet de convention créant un tel organisme et qui sera ensuite soumis aux autorités compétentes pendant la conférence politique d'engagement prévue en Guinée.

c) création d'une structure internationale de coordination du projet

Afin d'assurer une coordination efficace du projet, les experts ont suggéré la création d'une structure internationale de coordination par l'OUA.

Dans ces conditions il est évident que le projet sera organisé sur le modèle des projets conjoints classiquement parrainés par cette organisation par le biais de l'OUA/CSIR.

La politique générale, la planification et les orientations du projet seront ainsi arrêtées par un Comité Consultatif international composé du coordinateur international du projet, des représentants des pays participant au projet, des organisations d'aménagement régional intéressées à l'aménagement du Fouta-Djallon, ainsi que des représentants des principaux bailleurs de fonds et des organisations internationales pourvoyeuses d'assistance technique. On trouvera à l'annexe du volume III (programme d'action du rapport détaillé la fiche de projet relative à cette structure internationale de coordination).

4. Financement du programme prioritaire

L'aménagement intégré du massif du Fouta-Djallon tel qu'il vient d'être identifié par la mission d'experts apparaît à l'évidence comme un objectif ambitieux, voire même utopique dans la mesure où aucune proposition



concrète n'est encore avancée quant au financement des investissements directs (infrastructures) et indirects (études et formation des hommes).

La stratégie à adopter est bien évidemment de déployer les efforts nécessaires à l'effet d'obtenir dans une première phase les financements nécessaires à l'élaboration d'études correctes d'avant-projets et de projets sectoriels devant constituer la trame essentielle du plan d'aménagement général. Suivant en cela les recommandations du plan de Lagos sur le développement économique de l'Afrique (chapitre IX : Environnement, et développement), les pays concernés par le projet devraient sous l'égide de l'OUA et de la CEDEAO mettre en oeuvre des mesures de coopération régionale en vue de chercher le soutien financier et l'assistance technique des pays amis et des organisations internationales tant du système des Nations-Unies que des organisations gouvernementales régionales comme la conférence islamique, la ligue des Etats Arabes, la Banque Africaine de Développement, la Banque Arabe pour le développement économique de l'Afrique, le Fonds de la CEDEAO, la Banque Ouest Africaine de Développement etc...

Ces diverses sources de financement devront être associées au programme dès la phase des études afin d'en limiter au minimum les retours en arrière indésirables et sources de pertes de temps inutiles. L'assistance financière extérieure devra cependant se faire sur la base d'un effort personnel fait par les pays concernés et les organisations participantes au projet de manière à en préserver l'autonomie et l'orientation générale. Une fois les études de factibilité des grands projets hydrauliques réalisées, il sera possible de mettre en oeuvre une action diplomatique efficace dont le but sera la recherche du financement du plan d'aménagement général planifié pour une deuxième phase.

RESOLUTION SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT INTEGRE DU MASSIF DUFOUTA DJALLON

Le Conseil des Ministres de l'Organisation de l'Unité Africaine réuni en sa Trente-cinquième Session Ordinaire à Freetown, Sierra Leone, du 18 au 28 Juin 1980,

Rappelant la Résolution CM/Res.756 (XXXIII) du Conseil des Ministres en sa 33ème Session Ordinaire à Monrovia en Juillet 1979 relative à ce projet,

Rappelant en outre la Résolution 34/185 de l'Assemblée générale des Nations Unies et la Décision UNEP/GC8/L-13 du 28 Avril 1980 de la 8ème Session Ordinaire du Conseil d'Administration du PNUE tenue à Nairobi et relative à l'intégration du projet d'aménagement intégré du Fouta-Djallon dans le programme de lutte contre la désertification du PNUE,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire Général sur le projet d'aménagement intégré du massif du Fouta-Djallon en Guinée (Document GM/1061(XXXV), contenant le rapport et les recommandations du groupe d'experts internationaux qui ont pris part à la première mission conjointe d'études préliminaires d'évaluation dudit projet effectuée du 13 Mai au 10 Juin 1981, en République Populaire Révolutionnaire de Guinée,

Préoccupé par la dégradation rapide et préjudiciable des écosystèmes de cette partie de l'Afrique et ses répercussions possibles sur ceux des pays situés en aval des cours d'eau provenant du Fouta-Djallon,

Considérant les objectifs socio-économiques et environnementaux du Plan d'Action adopté par la deuxième Conférence extraordinaire des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OUA tenue à Lagos en Avril 1980 sur les problèmes économiques,

Conscient de l'intérêt sous-régional et de l'urgence de la mise en oeuvre du projet d'aménagement intégré du Massif du Fouta-Djallon,

1. FRENDS NOTE avec satisfaction du Rapport du Secrétaire Général contenant le Rapport du groupe d'experts internationaux ayant participé à la première mission conjointe d'évaluation dudit projet ;
2. FELICITE le Secrétaire Général pour la détermination avec laquelle il a entrepris et conduit la mise en oeuvre du projet d'aménagement intégré du massif du Fouta Djallon depuis son adoption et son insertion dans le Programme d'action de l'OUA pour la lutte contre la désertification en Afrique et l'invite à poursuivre ses efforts dans ce sens ;
3. REMERCIE LA FAO, L'UNSO, L'UNESCO et le PNUE pour leur coopération dans la mise en oeuvre de la Résolution CM/Res.756 (XXXIII) relative au projet d'aménagement intégré du Massif du Fouta-Djallon et les prie de poursuivre et développer cette coopération avec le Secrétaire Général de l'OUA jusqu'à la phase opérationnelle dudit projet ;
4. REMERCIE le Gouvernement de la République Populaire Révolutionnaire de Guinée pour les facilités mises à la disposition du groupe des experts internationaux et pour sa disponibilité pour les étapes à venir dans l'étude de projet.
5. DEMANDE au Secrétaire Général de l'OUA :
  - a) d'organiser dans les meilleurs délais et en coopération étroite avec les Organisations régionales intéressées, le Directeur du PNUE et les autres Institutions Spécialisées des Nations Unies des missions complémentaires d'études d'évaluation en vue de combler les lacunes identifiées par la première mission et procéder à la formulation du document de projet ;
  - b) de soumettre à la prochaine session du Conseil des Ministres sur les questions budgétaires et financières, un projet de budget couvrant la contribution de l'OUA à la mise en oeuvre du projet conformément à l'évaluation du projet qui sera établie ;
  - c) d'entreprendre l'étude de projets similaires dans les autres sous-régions menacées par la désertification, la sécheresse et autres calamités naturelles en collaboration avec les institutions spécialisées du système des Nations Unies ;
  - d) de présenter un rapport de l'exécution des présentes dispositions à la 37ème Session Ordinaire du Conseil des Ministres.

CM/1214 (XXXIX)

Annexe I

Add. 1

RESOLUTION SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT INTEGRE  
DU MASSIF DU FOUTA-DJALLON

RESOLUTION SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT INTEGRE  
DU MASSIF DU FOUTA-DJALLON

Le Conseil des Ministres de l'Organisation de l'Unité Africaine réuni en sa Trente-cinquième Session Ordinaire à Freetown, Sierra Léone, du 18 au 28 Juin 1980,

Rappelant la Résolution CM/Res.756 (XXXIII) du Conseil des Ministres en sa 33ème Session Ordinaire à Monrovia en Juillet 1979 relative à ce projet,

Rappelant en outre la Résolution 34/185 de l'Assemblée générale des Nations Unies et la Décision UNEP/GC8/L-13 du 28 Avril 1980 de la 8ème Session Ordinaire du Conseil d'Administration du PNUE tenue à Nairobi et relative à l'intégration du projet d'aménagement intégré du Fouta-Djallon dans le programme de lutte contre la désertification du PNUE,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire Général sur le projet d'aménagement intégré du Massif du Fouta-Djallon en Guinée (Document CM/1061 (XXXV), contenant le rapport et les recommandations du groupe d'experts internationaux qui ont pris part à la première mission conjointe d'études préliminaires d'évaluation dudit projet effectuée du 13 Mai au 10 Juin 1981, en République Populaire Révolutionnaire de Guinée,

Préoccupé par la dégradation rapide et préjudiciable des écosystèmes de cette partie de l'Afrique et ses répercussions possibles sur ceux des pays situés en aval des cours d'eau provenant du Fouta-Djallon,

Considérant les objectifs socio-économiques et environnementaux du Plan d'Action adopté par la deuxième conférence extraordinaire des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OUA tenue à Lagos en Avril 1980 sur les problèmes économiques,

Conscient de l'intérêt sous-régional et de l'urgence de la mise en oeuvre du projet d'aménagement intégré du Massif du Fouta-Djallon,

1. PREND NOTE avec satisfaction du Rapport du Secrétaire Général contenant le Rapport du groupe d'experts internationaux ayant participé à la première mission conjointe d'évaluation dudit projet ;

2. FELICITE le Secrétaire Général pour la détermination avec laquelle il a entrepris et conduit la mise en oeuvre du projet d'aménagement intégré du Massif du Fouta-Djallon depuis son adoption et son insertion dans le Programme d'Action de l'OUA pour la lutte contre la désertification en Afrique et l'invite à poursuivre ses efforts dans ce sens ;
3. REMERCIE LA FAO, l'UNSO, l'UNESCO et le PNUE pour leur coopération dans la mise en oeuvre de la Résolution CM/Res. 756 (XXXIII) relative au projet d'aménagement intégré du Massif du Fouta-Djallon et les PRIE de poursuivre et développer cette coopération avec le Secrétaire Général de l'OUA jusqu'à la phase opérationnelle dudit projet ;
4. REMERCIE le Gouvernement de la République Populaire Révolutionnaire de Guinée pour les facilités mises à la disposition du groupe des experts internationaux et pour sa disponibilité pour les étapes à venir dans l'étude de ce projet ;
5. DEMANDE au Secrétaire Général de l'OUA :
  - a) d'organiser dans les meilleurs délais et en coopération étroite avec les Organisations régionales intéressées, le Directeur du PNUE et les autres Institutions Spécialisées des Nations Unies des missions complémentaires d'études d'évaluation en vue de combler les lacunes identifiées par la première mission et procéder à la formulation du document de projet ;
  - b) de soumettre à la prochaine session du Conseil des Ministres sur les questions budgétaires et financières, un projet de budget couvrant la contribution de l'OUA à la mise en oeuvre du projet conformément à l'évaluation du projet qui sera établi ;
  - c) d'entreprendre l'étude de projets similaires dans les autres

sous-régions menacées par la désertification, la sécheresse et autres calamités naturelles en collaboration avec les institutions spécialisées du système des Nations Unies ;

- d) de présenter un rapport de l'exécution des présentes dispositions à la 37ème Session Ordinaire du Conseil des Ministres.

CM/1214 (XXXIX)

Annexe I

Add. 3

RESUME DES RECOMMANDATIONS.



RESUME DES RECOMMANDATIONSA. ETUDES

Les aspects du milieu naturel et social qui apparaissent les plus importants sont rappelés ici et font l'objet de recommandations d'études.

1. En Hydrologie :

La formation des débits des cours d'eau qui commande les ressources hydrauliques sera étudiée à partir de la cartographie hydromorphologique. Celle-ci permettra de choisir les bassins représentatifs qui, convenablement équipés compléteront les connaissances relatives aux ressources hydrauliques qui commandent les projets d'équipement hydroélectrique. Une attention particulière devra être accordée à la détermination des débits de crues exceptionnelles qui conditionnent le dimensionnement des déversoirs de crues de tous les ouvrages. Rappelons que le coût total de construction de ces déversoirs est une partie importante du coût total de ces ouvrages. Il est donc particulièrement urgent de traiter et de compléter les données hydroclimatologiques postérieures à 1972 (date du dernier annuaire dont les données sont publiées). Néanmoins il est indispensable de compléter et d'étendre le réseau hydroclimatologique existant et d'établir les courbes de tarage des stations conformément aux recommandations de la mission UNSO. La mission recommande fermement le renforcement et l'équipement adéquat du service hydraulique national notamment par la mise en place de brigades hydrologiques décentralisées dans la zone du projet. Il est nécessaire de compléter ce dispositif par une cellule centrale, pouvant traiter les données au fur et à mesure qu'elles seront disponibles. Une grande attention devra être accordée aux problèmes estuariens. Ceux-ci devront aussi faire l'objet d'un programme d'études.

2. En Géomorphologie

Les transports de matériaux détritiques ont préoccupé particulièrement la mission CCTA/FAMA. Ils apparaissent cependant moins alarmants qu'on ne le croit. Néanmoins pour pouvoir en tenir compte dans le projet, il semble nécessaire de préciser la nature des mécanismes qui les engendrent et leur localisation. Ceci sera l'objet d'une carte morphodynamique (ou carte des flux détritiques). Elle contribuera à préciser la localisation des parties critiques

des bassins versants qui devront faire l'objet de mesures agro-sylvo-pastorales de stabilisation. Maîtriser le transport solide est la condition de la durée de vie des retenues. Il est à remarquer, cependant que toutes les précautions devront être prises dans l'aménagement agro-sylvo-pastoral pour ne pas provoquer des pertes en terre et la mise en train de flux détritiques nouveaux.

### 3. En pédologie:

Des degrés de sensibilité très différents, des sols vis-à-vis des divers mécanismes de dégradation s'observent dans le Fouta-Djallon du fait de la diversité des types de sols et des conditions géomorphologiques. L'étude des problèmes d'aménagement que cela pose devra partir d'une carte pédologique. Son levé en cours devra être accéléré. A partir de cette carte générale, seront établies une carte de susceptibilité des sols vis-à-vis de "l'érosion", et une carte des contraintes de fertilité. Compte tenu des différents contraintes du milieu naturel, divers types d'aménagements agro-sylvo-pastoraux seront proposés (cartes des propositions d'aménagement).

### 4. En sciences humaines et sociales

Il est à noter que certaines données socio-démographiques nécessaires à l'évaluation de l'impact des aménagements proposés sont anciennes et méritent d'être actualisées. La mission recommande de saisir l'occasion du recensement démographique prévu en Février 1982 pour mettre à jour ces données. Elle recommande en particulier d'associer des sciences sociales de l'Institut Polytechnique à certaines études ponctuelles appelées par les projets sectoriels envisagés dans l'ensemble du programme d'aménagement intégré comme par exemple les études de motivation liées aux problèmes de déplacements de populations dans le cas des projets d'édification de grands barrages, de développement de nouvelles structures de production agro-sylvo-pastorales et du développement industriel.

## B. ORIENTATION DES ACTIONS ET PHILOSOPHIE DE L'AMENAGEMENT

### 1. Dans le domaine de l'aménagement agro-sylvo-pastoral:

Les techniques traditionnelles mises au point dans les tapades fourniront les bases de toute action d'intensification dans tout le Fouta-Djallon.

Ces techniques seront éventuellement améliorées dans les tapades existantes, dans les FAC et dans les FAPA en voie de promotion.

Ce type d'aménagement présente en effet les avantages suivants :

- agriculture fixée sur des parcelles nettement délimitées et protégées du bétail
- un emploi systématique des matières organiques permettant la culture continue et une certaine intensification.

Au cours de ces dernières années, on a cessé de parquer les troupeaux pour la nuit. De la sorte, tout contrôle du bétail a disparu et le bétail ne contribue plus à la fumure des terres cultivées. Une première recommandation est donc de revenir au parcage nocturne des animaux. Celui-ci sera réalisé dans des enclos aménagés en bordure des terres cultivées et destinées à se transformer en sols agricoles. Au bout d'un certain nombre d'années, ces sols serviront alternativement de parc de nuit et de terrains de cultures. En fonction de l'amélioration des sols, il sera possible d'organiser des associations constituées par des cultures vivrières, des cultures industrielles et des cultures fourragères, ces dernières en rotation ou non. Cela permettra éventuellement à certaines exploitations de se spécialiser plus ou moins dans l'élevage ou dans l'agriculture.

2. L'élevage traditionnel se heurte d'une part à la faible valeur alimentaire des formations végétales exploitables et, d'autre part au caractère fortement saisonnier de la végétation. Certains éleveurs qui pratiquaient une transhumance vers les régions voisines en sont maintenant empêchés par l'extension des cultures principalement dans les bas-fonds. Il devient nécessaire de rétablir la transhumance. A cet effet, la mission recommande que des sites d'accueil en saison sèche, dûment choisis et équipés (abreuvoirs notamment) soient mis à la disposition des pasteurs, et que soient aménagés des couloirs de transhumance facilitant le déplacement des troupeaux.

Le manque des gardiens, appelé à persister oblige à laisser les bestiaux pâturer librement pendant la journée. L'absence de la gestion des pâturages qui en résulte limite l'amélioration du potentiel fourragère actuel à l'implantation de boisements à fins fourragères et fruitières.

3. La situation démographique et la discontinuité des terres cultivables obligent à poursuivre la pratique de la culture itinérante, appelée à disparaître au fur et à mesure du développement de la culture intensive dans les divers systèmes et structures de production. Des mesures provisoires s'imposent pour arrêter la dégradation la plus grave, celle de la végétation ligneuse :

- aménager les bandes d'arrêt de végétation naturelles en courbes de niveau, qui pourront être pâturées
- délimiter ces bandes d'arrêt par des vives pour protéger les cultures
- organiser une rotation sur les bandes d'arrêt, entre végétation naturelle et cultures.

4. Les grands aménagements hydrauliques : auront pour effet de noyer des fonds de vallées dont la population devra dans certains cas être déplacée, mais régulariseront les débits, ce dont peut profiter l'agriculture. Il faudrait donc déterminer dans ces cas l'importance des surfaces agricoles perdues et des populations affectées. Il en découle la nécessité de choisir les zones d'accueil favorables qui devront être équipées suffisamment longtemps à l'avance - suivant les cas, on pourra appliquer les exposés ci-dessus au paragraphe 1 ou aménager des périmètres hydro-agricoles en associant le plus souvent drainage et irrigation. La régularisation des cours d'eau s'impose du fait de l'exiguité des sites aménageables. Ces aménagements pourront d'une part permettre l'agriculture irriguée en vue de contribuer à l'auto-suffisance alimentaire recherchée prioritairement par tous les pays africains en accord avec le plan de Lagos sur le développement économique de l'Afrique et d'autre part fournir de l'énergie hydro-électrique base indispensable du développement industriel souhaité dans la sous-région, énergie dont le potentiel est particulièrement élevé dans le Fouta-Djallon. L'implantation de l'habitat devra se faire autant que possible en tenant compte des ressources naturelles notamment en eau potable et en tenant compte des traditions et desirs des populations.

Il est également recommandé de multiplier les petites retenues collinaires qui serviront à abreuver le bétail, à faire des irrigations de complément et qui assureront une certaine régularisation des petits cours d'eau conformément au programme national de développement agricole.

Enfin, il est à noter que l'aménagement hydraulique dans la région du Fouta-Djallon, véritable château d'eau de la sous-région de l'Afrique de l'Ouest devra se concevoir sous la double perspective et la dialectique d'une intégration socio-économique nationale et sous-régionale et à ce titre prendre en compte les plans nationaux et sous-régionaux de mise en valeur des bassins fluviaux qui lui sont liés.

#### 5. Des actions forestières propres doivent être envisagées.

Elles seront destinées, d'une part à fournir du bois de chauffe et du bois d'oeuvre à la population, d'autre part, à s'insérer dans les programmes d'aménagement exposés ci-dessus de manière à assurer la protection des facteurs de production notamment l'eau et le sol.

On devra tout particulièrement :

- protéger les sources par la plantation de bosquets
- reconstituer et élargir les galeries forestières et les étendre aux versants ayant tendance à se raviner
- réaliser une redistribution des forêts classées ayant pour objectif la conservation de l'eau, du sol, de la faune et de la flore en vue d'une production équilibrée, ce qui implique une surveillance et une gestion plus efficaces.
- enrichir les surfaces boisées en espèces utiles et de valeur.

6. Les méthodes d'aménagement, en agronomie devront faire l'objet d'une expérimentation sur des périmètres représentatifs des divers types de conditions naturelles. La mission tire l'attention tout particulièrement sur la nécessité d'expérimenter l'introduction d'espèces nouvelles et d'améliorer les espèces déjà existantes et utilisées.

En élevage, l'intensification agricole permettra l'amélioration de la race N'dama avec la création de centres régionaux de sélection qui deviendrait le berceau de la race en utilisant l'insémination artificielle. Les mâles excédentaires non sélectionnés seront dirigés pour les meilleurs, sur des centres de traction animale et pour les autres vers les centres d'embouche.

Dans le domaine sylvo-pastoral, la technologie de reproduction des espèces est un des points particuliers à étudier et à vulgariser y compris les techniques agronomiques générales. Les périmètres expérimentaux permettront en même temps de faire prendre conscience aux populations de l'intérêt des améliorations proposées et d'obtenir leur adhésion. Ils constitueront une base d'appui et de suivi technique.

7. Le perfectionnement de techniciens dans les domaines de la maîtrise de l'eau, agro-sylvo-pastoral et de la nutrition est nécessaire pour la réalisation des actions prévues dans le projet. Dans certains cas des stages sont à prévoir principalement dans la sous-région et notamment en Guinée. La mission recommande de mettre en oeuvre toute procédure pouvant permettre d'ores et déjà de commencer l'organisation de tels stages afin de disposer au bon moment des compétences nécessaires à l'interprétation des données techniques que les futures études permettront de mettre à disposition.

8. En ce qui concerne les problèmes d'organisation du monde rural, il y a lieu de tenir compte à la fois des mutations inhérentes des sociétés et des expériences guinéennes antérieures. A cet égard, la grande concentration de techniciens dans le monde rural à travers le programme des FAPA devrait permettre une meilleure diffusion des connaissances techniques et une plus grande maîtrise de celles-ci par les paysans à tous les niveaux.

9. La mission a constaté l'insuffisance de la documentation de base nécessaire à l'établissement des avants-projets et aux études de factibilité. Elle considère comme extrêmement nécessaire le rassemblement et la reproduction des documents existants et l'établissement d'un programme systématique destiné à combler les lacunes existantes. Dans ce sens la mission recommande la création dans les meilleurs délais d'un centre de documentation du projet et suggère de demander à cet effet l'assistance des organisations compétentes des Nations Unies et notamment de l'UNESCO.

La mission considère comme très utile la création de l'IGN-Guinée et souhaite que cet organisme puisse organiser des archives nationales rassemblant tous les levés topographiques portant sur le territoire guinéen. Il serait bon aussi que l'IGN-Guinée puisse constituer aussi une collection de l'imagerie satellitaire portant sur le territoire national. Une telle documentation faciliterait considérablement la préparation des programmes d'aménagement grâce à des gains de temps et d'argent.

#### 10. Actions prioritaires

Considérant d'une part qu'un certain temps s'écoulera nécessairement avant que les choix politiques puis les engagements financiers permettent d'entreprendre de grands travaux hydrauliques sur tel ou tel bassin fluvial et que d'autre part une certaine expérimentation s'avère nécessaire pour la mise au point définitive des méthodes d'aménagement des bassins versants, la mission recommande que soit entrepris dans les meilleurs délais l'aménagement agro-sylvo-pastoral des hauts bassins formant la ligne de partage des eaux (plateaux de Mali, Labé et Pita). Les arguments suivants appuient cette recommandation :

- le bassin-versant du Kokoulo faisant partie de ces hauts plateaux constitue une zone d'expérimentation privilégiée
- le plateau des Timbis dont l'aménagement a été déjà décidé par les autorités guinéennes est représentatif d'un autre type de milieu
- la concentration de la population le long de l'axe PITA - LABE - MALI rend les problèmes d'aménagement rural particulièrement aigus et urgents à résoudre.

En ce qui concerne les grands aménagements (barrages hydro-électriques) les actions prioritaires à envisager devront reposer sur une synthèse des intérêts nationaux et sous-régionaux. De ce point de vue les bassins-versants du Koliba et de la Gambie présentent un intérêt particulier comme vient de le démontrer le 3<sup>e</sup> Sommet de l'OMVG tenu à Conakry les 5 et 6 juin 1981. Pour certains autres bassins tels que celui du Bafing et celui de la Kaga-Mongo, il sera nécessaire de prévoir des études de factibilité qui permettront de préciser leur utilité sur le plan national et sous-régional.

11. Formulation du projet :

Conformément aux termes de référence de la mission, celle-ci a été appelée à procéder à la formulation du projet d'aménagement intégré du massif du Fouta-Djallon. La mission constate qu'au stade actuel des études de diagnostic, il est trop tôt de procéder à cette formulation en raison de la non disponibilité de certains éléments techniques et financiers; la mission recommande en conséquence la convocation d'une réunion d'experts en un lieu approprié à un stade ultérieur où ceux-ci pourront disposer de la logistique nécessaire avec une participation guinéenne adéquate pour procéder à cette formulation. Toutefois les membres de la mission ont convenu de commun accord de procéder à cette formulation en accord avec les canevas annexés aux présentes recommandations.

12. La mission prend note avec satisfaction de la création officielle d'un comité national de coordination technique du projet d'aménagement intégré du massif du Fouta-Djallon (décret No 92/PRG/812 du 9/2/1981) et d'un service national de restauration et d'aménagement du massif du Fouta-Djallon (décret No 93/PRG/81 du 9/2/81) et recommande la dynamisation rapide de ces deux structures.



### 11. Formulation du projet :

Conformément aux termes de référence de la mission, celle-ci a été appelée à procéder à la formulation du projet d'aménagement intégré du massif du Fouta-Djallon. La mission constate qu'au stade actuel des études de diagnostic, il est trop tôt de procéder à cette formulation en raison de la non disponibilité de certains éléments techniques et financiers ; la mission recommande en conséquence la convocation d'une réunion d'experts en un lieu approprié à un stade ultérieur où ceux-ci pourront disposer de la logistique nécessaire avec une participation guinéenne adéquate pour procéder à cette formulation. Toutefois les membres de la mission ont convenu de commun accord de procéder à cette formulation en accord avec les canevas annexé aux présentes recommandations.

12. La mission prend note avec satisfaction de la création officielle d'un comité national de coordination technique du projet d'aménagement intégré du massif du Fouta-Djallon (décret No 92/PRG/812 du 9/2/1981) et d'un service national de restauration et d'aménagement du massif du Fouta-Djallon (décret No 93/PRG/81 du 9/2/81) et recommande la dynamisation rapide de ces deux structures.

La mission considère comme très utile la création de l'IGN-Guinée et souhaite que cet organisme puisse organiser des archives nationales rassemblant tous les levés topographiques portant sur le territoire guinéen. Il serait bon aussi que l'IGN-Guinée puisse constituer aussi une collection de l'imagerie satellitaire portant sur le territoire national. Une telle documentation faciliterait considérablement la préparation des programmes d'aménagement grâce à des gains de temps et d'argent.

#### 10. Actions prioritaires

Considérant d'une part qu'un certain temps s'écoulera nécessairement avant que les choix politiques puis les engagements financiers permettent d'entreprendre de grands travaux hydrauliques sur tel ou tel bassin fluvial et que d'autre part une certaine expérimentation s'avère nécessaire pour la mise au point définitive des méthodes d'aménagement des bassins versants la mission recommande que soit entrepris dans les meilleurs délais l'aménagement agro-sylvo-pastoral des hauts bassins formant la ligne de partage des eaux (plateaux de Mali, Labé et Pita). Les arguments suivants appuient cette recommandation :

- le bassin-versant du Kokoulo faisant partie de ces hauts plateaux constitue une zone d'expérimentation privilégiée
- le plateau des Timbis dont l'aménagement a été déjà décidé par les autorités guinéennes est représentatif d'un autre type de milieu
- la concentration de la population le long de l'axe PITA - LABE - MALI rend les problèmes d'aménagement rural particulièrement aigus et urgents à résoudre.

En ce qui concerne les grands aménagements (barrages hydro-électriques) les actions prioritaires à envisager devront reposer sur une synthèse des intérêts nationaux et sous-régionaux. De ce point de vue les bassins-versants du Koliba et de la Gambie présentent un intérêt particulier comme vient de le démontrer le 3è Sommet de l'OMVG tenu à Conakry les 5 et 6 juin 1981. Pour certains autres bassins tels que celui du Bafing et celui de la Kaga-Mongo, il sera nécessaire de prévoir des études de factibilité qui permettront de préciser leur utilité sur le plan national et sous-régional.

CM/1214 (XXXIX)  
Annexe I  
Add. 3

CANEVAS POUR LA FORMULATION DU PROJET

CANEVAS POUR LA FORMULATION DU PROJETAvant proposIntroduction

1. But du projet et son importance (nationale et sous-régionale) son rôle dans le contexte des plans nationaux de développement des pays concernés, des plans sous-régionaux d'intégration économique (CEDEAO, CILSS, OMVS, OMVG, AFN), du plan d'action de Lagos sur le développement économique de l'Afrique (OUA/CEA).
2. Actions, études et recherches antérieures liées à ce projet. Difficultés surgies dans la mise en oeuvre des politiques et plans alors dégagés.
3. Situation actuelle du projet.

Documents pertinents

- rapport de la première mission d'experts (juillet 1980)
- rapport de la réunion de Mmou (mai 1980)
- plan d'action de l'OUA contre la sécheresse et la désertification en Afrique (Addis Abéba, octobre 1979)
- plans d'actions des organismes sous-régionaux (CEDEAO, OMVS, OMVG, AFN)
- plans nationaux de développement économique des pays concernés
- plans d'action de Lagos (Avril 1980)
- actes du colloque de Monrovia (mars 1979)
- actes du 2e colloque de la CEDEAO sur l'intégration économique de l'Afrique de l'Ouest (Conakry, avril 1980).

II. SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE GENERALE DANS LA SOUS-REGION1. Informations générales sur la situation économique des pays concernés

Principaux problèmes de développement socio-économique (accroissement démographique, extension de la misère et de la pauvreté, chômage partiel et total, vulnérabilité de l'économie), obstacles naturels à l'expansion de la production agricole forestière, animale, industrielle. Pénuries alimentaires: influence de la sécheresse et de la désertification - les obstacles à l'industrialisation: les problèmes de l'énergie - problèmes de commercialisation des

produits, agricoles et industriels, problèmes de financement des activités économiques - Mouvement des capitaux et accès aux crédits internationaux.

## 2. Situation de la coopération sous-régionale

Situation actuelle de la coopération sous-régionale et obstacles au développement de cette coopération. Les espoirs de la conférence de LAGOS.

Documents pertinents (voir documents cités pour l'introduction)

## II. CARACTERISTIQUES DE LA ZONE DE PROJET

1. données géographiques : climat, sols, végétation, hydrographie, géologie

2. les ressources naturelles

a) potentialités et contraintes (agricoles, hydroénergétiques, minières et industrielles)

b) état des besoins pour le développement socio-économique

3. les ressources humaines

a) données socio-démographiques

b) principaux problèmes de développement des ressources humaines

Documents pertinents

(voir documents cités pour l'introduction et ouvrages généraux de géographie des pays concernés).

## III. LE PROJET

1. Description rapide du projet dans ses grandes lignes :

a) historique du projet

b) principaux objectifs visés

c) unité d'aménagement et dimension du projet (portée nationale et sous-régionale)

d) lieux d'exécution et principaux secteurs d'aménagement

- les hauts bassins, secteurs prioritaires d'aménagement agro-sylvo-pastoral

- Bassin-versant de la Gambie (caractéristiques générales du bassin-versant)

- Bassin-versant du Koliba
- Bassin-versant du Koukomé - le Secteur pilote du bassin-versant de la Kokoulo
- Bassin-versant du Bafino
- Bassin-versant du Tinkisso )
- Bassin-versant du Kolente ) secteurs d'accueil
- Bassin-versant de la Kaba Mongo )

## 2. Nature des travaux, mesures et politiques envisagées

### a) l'aménagement hydraulique

- objectifs par bassin-versant - intérêt (national et sous-régional)
- projets en cours et organismes responsables
- état des connaissances

### b) l'aménagement forestier et la conservation des sols

- objectifs par bassin-versant - intérêt (national et sous-régional)
- projets déjà en cours et organismes responsables
- état des connaissances

### c) l'aménagement et l'intensification agricole

- objectif par bassin-versant - intérêt (national ou sous-régional)
- projets déjà en cours et organismes responsables
- état des connaissances

### d) l'élevage et la pêche

- objectifs par bassin-versant (intérêt national ou sous-régional)
- projets déjà en cours et organismes responsables
- état des connaissances

### e) Action sanitaire et nutritionnelle de support

- objectifs globaux - intérêt
- projets déjà en cours et organismes responsables
- état de connaissances

d) Autres actions de supportDocuments pertinents

- Rapport Polytechna sur l'aménagement des Eaux de la Moyenne-Guinée
- Plans d'action OMVG, OMVS, AFW
- Rapport première mission d'identification OUA/FAO/UNESCO
- Programmation quinquennale 82-86 (Guinée, Guinée-Bissau, Gambie, Sénégal, Mali, Sierra-Leone) de la FAO
- Programmation quinquennale ou décennale PNUD pour Guinée, Guinée-Bissau, Gambie, Sénégal, Mali et Sierra Léone\*)
- Plans nationaux de développement.

IV. PLAN D'EXECUTION DES MESURES ET POLITIQUES PROPOSEES

- 1) Etat d'avancement des négociations en faveur du projet (acceptation ou rejet des mesures et politique préconisées)
  - a) au niveau des pays concernés.
  - b) au niveau des institutions internationales et sous-régionales
  - c) Etat des connaissances sur les données de bon résumé de l'ensemble des études à faire.
- 2) Propositions d'aménagement par bassins-versant et répartition en lots:

Exemple : Bassin-versant du Koliéba

  - Lot 1 : aménagement hydraulique
  - Lot 2 : aménagement forestier et conservation des sols
  - Lot 3 : Agriculture-Elevage et pêche
  - Lot 4 : Santé et nutrition
  - Lot 5 : Autres actions du support.
- 3) Echelonnement de la mise en oeuvre du projet

( Calendrier d'exécution)

  - a) acquisitions des données de base - Etudes prioritaires  
(dates de démarrage-durée et organismes responsables-sources de financement)

- b) Etudes de factibilité et plans préliminaires (dates de démarrage, durée et organismes intéressés.)
- c) Stade opérationnel des projets sectoriels

#### V. ORGANISATION ET GESTION DU PROJET

##### 1. Organisation du projet - structures institutionnelles

- nature du projet
- organes et composition des organes - rôle des principaux intervenants
- structure internationale de coordination
- structure nationale de coordination
- structure nationale d'exécution

##### 2. Etat détaillé du personnel nécessaire y compris le personnel expatrié

#### VI. PLAN DE FINANCEMENT

1. Considérations générales sur l'estimation des coûts et l'évaluation financière de l'ensemble du projet.
2. Estimation du coût des études prioritaires; programmation annuelle des dépenses liées à ces études et ventilation par éléments et par sources potentielles de financement.
3. Rôle des instances politiques (Gouvernementales et inter-gouvernementales) auprès des sources de financement.

#### VII. ANNEXES

- Fiches de projets partiels



Personnes rencontréesGuinée-Conakry

Khalidou Diallo,	Directeur Général des Eaux et Forêts
Ciradion Baldé,	Directeur Général de l'Hydraulique
Aliou Diallo Kankalabé	Directeur Adjoint de l'Hydraulique
Saliou Diallo Donghol	Directeur du Bureau des Etudes du Ministère de l'Energie et du Korkouré
Sénainon Béhanzin,	Ministère des PAPA et des Coopératives
El Hadj Fomary Sangaré	Ministère de l'Agriculture, des Eaux et Forêts
Mr. Aziz,	Bureau d'études du Ministère de l'Agri- culture
Mr. Kaba	Directeur de Cabinet du Ministère de l'Agriculture
Sow Bela	Directeur Adjoint de la Statistique
Mamadi Kadio Fofana	Directeur Général de l'Office des Chemins de fer
Tamba Millimoro,	Directeur Adjoint du bureau d'études du Ministère de l'Industrie

SENEGAL

Caba Ibrahim	Directeur des Affaires Economiques et Techniques, Ministère des Affaires Etrangères
Poli	Miferso
Lebas	Conseiller technique MIFERSO
Nguen	Conseiller Technique OMVS
Mme Sorgho,	OMVD/Dakar
John Malick	(H. de l'OMVG)

MALI

Bâ Abdoulaye	Directeur Adjoint de l'Hydraulique
Bâ	Chef de la Division de la Coopération Internationale Ministère des Affaires Etrangères
Konaré	Directeur de Cabinet du Ministère du Développement Industriel

Sidibe, Directeur Adjoint de la Régie des Chemins de Fer du Mali

Lamine Keita, Directeur de Cabinet Ministère du Plan

GUINEE-BISSAU

Mr. le Ministre du Plan

Aboubaçar Touré

Corea,

Directeur Général du Ministère du Plan

Directeur Général du Ministère des Ressources Naturelles

Henri Selliés,

Conseiller Technique

Bartholomé,

Directeur des projets Ministère du Plan

Hana

Directrice des Eaux et Forêts

Diogene Oliveira,

Directeur du Développement régional

Carolos da Silva,

Directeur de l'expérimentation agricole

GAMBIE

- Mr. le Secrétaire Permanent du Ministère du Plan

- Mr. Abdou A. J. NJIE, Directeur Général du Plan

- Souleyman Jack, Sous-Secrétaire du Ministère de l'Hydraulique et de l'Environnement

Bai K.N. BOHANG, Directeur du Développement Communautaire

Kebbor J. Somalet, " Adjoint " "

Mosebyane Malatai, Officier principal pour la formation en développement rural

SIERRA LEONE

EBUN P. BROWN,

Directeur Adjoint du Secrétariat au Développement

AKIBO E. Robinson,

Fonctionnaire principal de la planification.

CM/1214 (XXXIX)  
Annexe II

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR LA MISE  
EN ŒUVRE DU PROJET D'AMÉNAGEMENT INTÉGRÉ  
DU MASSIF DU FOUTA DJALLON

NATURE DU PROJET : Projet de développement agro-sylvo-pastoral de protection et de mise en valeur des ressources naturelles du Fouta-Djallon.

### HISTORIQUE

1. A la suite des recommandations du Conseil des Ministres de l'OUA en 1979, la FAO, l'UNESCO et l'UNSO ont constitué un groupe d'experts devant étudier le développement et l'aménagement du Fouta-Djallon au nom du PNUD. Deux missions ont été dirigées sur le terrain en 1980 et en 1981 respectivement. Le PNUD a participé à la deuxième mission.
2. Sur la base des découvertes de la mission, on a tracé, au cours d'une réunion tenue à ROME en Décembre 1981, les grandes lignes d'un projet ayant pour objectif le développement des ressources naturelles et humaines au Fouta-Djallon et la conservation de cette zone qui renferme les hauts bassins de principaux fleuves de l'Afrique de l'Ouest. Ont participé à cette réunion la FAO, l'OMM, l'UNESCO, l'UNSO, l'OUA et le PNUD.
3. Les principales activités du projet sont :
  - cartographie et photo-interprétation
  - études des sols
  - études hydrologiques, climatologiques et de sédimentologie
  - sociologie
  - projets pilotes de développement agro-sylvo-pastoral
  - services de formation et de vulgarisation.

Au cours de la réunion de ROME les divers participants ont été invités par le PNUD à fournir un plan détaillé des activités sectorielles de leur ressort (FAO - cartographie ; photo-interprétation, études des sols et projets pilotes ; OMM - études hydrologiques, climatologiques et de sédimentologie ; UNESCO - sociologie, services de formation et de vulgarisation en coopération avec la FAO). Le budget nécessaire pour toutes ces activités s'est élevé à quelques \$ 4 millions.

4. A la suite de cette réunion le PNUD a été invité à concevoir un projet

compatible avec les ressources disponibles (\$ 1,4 million du PNUD ; \$ 500,000 de l'UNSO et des fonds de l'OUA pour la coordination.

Le PNUD a en conséquence élaboré les grandes lignes d'un projet (voir l'annexe jointe à ce document).

5. Une seconde réunion a été organisée par la FAO et le PNUD à la demande de l'OUA afin de présenter un document de projet provisoire et d'obtenir l'entente nécessaire entre les agences participantes et l'OUA.

#### LA REUNION DE 1982 A ROME

6. Ont participé à la réunion les personnes suivantes :

<u>PNUD</u>	-	R. BERTHELOT, A.M. DEMMER
<u>UNSO</u>	-	G. CHAPELIER
<u>OUA</u>	-	M. AKLE
<u>UNESCO</u>	-	M. SKOURI
<u>FAO</u>	-	J. VAN AMERONGEN, T. LONESCO, P. CHARRANSOL, L. S. BOTERO, P. TESHA, M. LONESCO
<u>OMM</u>	-	N. S. SEHMI
<u>GUINEA</u>	-	K. DIALLO

La conception du projet a été passée en revue, des dispositions ont été prises en vue d'une coordination appropriée entre les activités et on a obtenu un consensus sur un ensemble d'activités dans les limites budgétaires et susceptibles d'atteindre les objectifs du projet. Les grandes lignes du projet sont les suivantes :

- La durée du projet est réduite à trois ans. La principale raison en est la réglementation de la FAO qui requiert qu'il faut également recruter un CTP permanent pour les activités sur le terrain nécessitant des experts. Dans le cas présent le seul coût d'un CTP pour une période de cinq ans s'élève à plus de \$ 500,000. Dans le cas présent le PNUD a insisté pour que la surveillance puisse être réalisée à partir du siège d'une façon ad hoc par un membre du personnel de l'AGO par exemple. Toutefois, il était impos-

sible de parvenir à un accord à ce stade et par conséquent les activités du projet ont été redéployées sur une période de trois ans au lieu de cinq.

- La plupart des activités du projet pourraient être menées assez bien sur une période de trois ans avec une passation aux mains des experts nationaux. Toutefois, les projets pilotes ne peuvent guère donner de rendements applicables en si peu de temps. Par conséquent, il faudra en définitif envisager une deuxième phase à ce projet.

- Le projet est d'une nature spéciale - la première phase met l'accent sur les activités en Guinée et l'homologue est entièrement guinéen. Toutefois, le projet a également une forte orientation régionale puisque les eaux et les sédiments provenant du Fouta-Djallon ont un impact direct sur les pays voisins, et en particulier pour ce qui est de grands aménagements comme l'OMVG, l'OMVS, l'ABN. La nature nationale et régionale du projet se reflète dans le cadre de l'institution qui fait appel à trois niveaux de gestion ; un niveau régional coordonné par l'OUA, un niveau technique surveillé par le CTP de la FAO en coopération avec un Directeur National et avec le Comité pour la Défense du Fouta-Djallon et un Comité Consultatif y compris les donateurs, les pays voisins et la Guinée.

- La FAO sera l'agence d'exécution du projet avec, comme agences d'exécution associées l'OMM et l'UNESCO. L'OUA sera responsable de la coordination - c'est-à-dire que le projet aura un coordonnateur permanent nommé par l'OUA pour la durée du projet, responsable de la coordination de tout le projet, des relations avec les pays voisins et les autorités nationales. Le coordonnateur de l'OUA collaborera étroitement avec le CTP de la FAO, lequel fournira les rapports techniques sur l'état d'avancement et le cas échéant donnera des conseils au Coordonnateur sur les questions techniques. Le CTP de la FAO sera responsable de l'exécution des activités techniques du projet conjointement avec le Directeur National du projet et sera associé avec le Coordonnateur comme il est dit ci-dessus. Le projet sera basé à Labé dans le Fouta-Djallon.

- Le budget du projet s'élève à \$ 1.9 million (PNUD \$ 1.4 million, UNSO \$ 400,000) et la contribution de l'OUA en vue d'assurer la coordination qui pourrait s'élever à plus de \$ 100,000 (les coûts pro-forma du personnel à l'OUA s'élèvent à \$ 25,000 par an pour le coordonnateur).

- Le projet commencera le 1er Octobre 1982. Des dispositions seront

prises avec l'UNSO pour le financement des activités en 1982.

- Le PNUD a insisté sur la sélection d'un CTP en consultation non seulement avec le PNUD/UNSO. La FAO s'est montrée très réticente même à l'idée d'une consultation avec le PNUD. Toutefois on s'est mis d'accord pour consulter le PNUD sans y faire mention dans le document de projet.

- Le Représentant de l'OUA a indiqué que la contribution de l'OUA au projet (coordination et soutien du Coordonnateur) serait incluse aux propositions budgétaires qui devraient être entérinées par le Conseil des Ministres de l'OUA en Février 1982 à Addis-Abéba.

7. Le Représentant de la Guinée M. Kalidou Diallo n'a pu participer à la réunion à cause des correspondances aériennes défavorables. Il s'est entretenu avec le PNUD et l'UNSO le 14 Février. Il avait à étudier trois questions

- i) le budget de l'homologue qui est substantiel et qui s'élève à 20.600.000 sylis ;
- ii) le cadre institutionnel, y compris les niveaux régional, exécutif, et consultatif ;
- iii) la localisation du siège du projet et la conception du projet.

8. Le représentant de la Guinée a indiqué qu'un montant de 89.000.000 sylis a été budgétisé pour le plan quinquennal de la Guinée (1981-85) en vue du développement du vaste bassin. Jusqu'à présent 10 millions seulement ont été désignés pour l'ABN et par conséquent l'allocation de 20.600.000 sylis pour le Fouta-Djallon ne devrait pas poser de problème.

9. Mr. Diallo a confirmé que le Comité National pour le Fouta-Djallon est déjà pourvu en personnel et qu'il allait falloir nommer dans un proche avenir un Directeur du Département du Développement du Fouta-Djallon - en tout cas avant la fin de l'année.

10. Finalement il a été décidé que le document du projet serait mis au point à New York et serait envoyé à toutes les parties concernées sous forme de projet. L'OUA va inclure son budget et fournira une carte de la zone du projet déterminée en coopération avec la Guinée et la FAO.

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT  
(PNUD)

PROJET REGIONAL DE L'ORGANISATION DE L'UNITE AFRICAINE (OUA)

AMENAGEMENT AGRO-SYLVO-PASTORAL DU FOUTA-DJALLON

ET PROTECTION ET REHABILITATION DES RESSOURCES NATURELLES

No. du Projet : UNSO/DES/RAF/82/001  
PC037/OUA/CSTR  
RAF/81/060

Durée : 3 ans

Secteurs :

Agence d'exécution  
du Gouvernement

- Le Ministère de l'Agriculture des  
Eaux et Forêts et du Conditionnement  
de la République Populaire de Guinée

Coordination Internationale

- Organisation de l'Unité-Africaine

Agence d'exécution  
des Nations Unies

- Organisation des Nations Unies pour  
l'Alimentation et l'Agriculture (FAO)

Agences associées

- Organisation des Nations Unies pour  
l'Education, la Science et la Culture  
(UNESCO)

- Organisation Météorologique Mondiale  
(OMM)

Date de mise en route des  
activités

Source de financement

- Programme des Nations Unies pour le  
Développement (PNUD) 1.400.000 \$EU

- Bureau des Nations Unies pour la  
Région Soudano-Sahélienne (UNSO)  
500.000 \$EU

- Organisation de l'Unité-Africaine (OUA)

Apports de la République  
Populaire de Guinée

20.675.000 Syllis



Approuvé :

\_\_\_\_\_   
 Au nom de l'OUA

Date : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_   
 Au nom de la République Populaire   
 de Guinée

Date : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_   
 Au nom de la FAO

Date : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_   
 Au nom du PNUD

Date : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_   
 Au nom de l'UNSO

Date : \_\_\_\_\_

## I. CONTEXTE JURIDIQUE

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la coopération prévue aux termes de l'accord entre l'Organisation de l'Unité Africaine et le Programme des Nations-Unies pour le Développement, signé le 24 Avril 1975.

Le présent document sera l'instrument mentionné comme tel dans l'Article I, paragraphe 1 de l'Accord d'Assistance entre le Gouvernement de la République de Guinée et le Programme des Nations Unies pour le Développement, signé par les parties concernées le 13 Février 1975.

L'Agence d'exécution du projet se rapportera à l'Organisme de coopération du Gouvernement décrit dans l'Accord type de base aux fins d'application de cet Accord.

## II. LE PROJET

### A. Objectifs de développement

L'objectif à long terme est d'assurer l'utilisation rationnelle et la protection des ressources naturelles disponibles dans le massif du Fouta-Djallon et de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations dans cette région ainsi que dans les régions arrosées par les eaux originaires du massif.

### B. Objectifs immédiats

1. - Mener des études intégrées des ressources naturelles (eau, sol, végétation, faune) et humaines en vue de la formulation d'une stratégie pour la protection, l'aménagement et le développement des ressources naturelles dans le Massif du Fouta Djallon.
2. - Définir des méthodes d'aménagement agro-sylvo-pastoral dans le territoire de six FAPA (Ferme Agro-Pastorale d'Arrondissement) sous forme de projets pilotes, situés dans le bassin versant du kokou, les plateaux des Timbis, l'Axe Dalaba-Pita-Labe-Mali et des bassins versants du Baffing, du Tinkisso et du Koliba.

- 3 - Etablir des périmètres de démonstration dans les six FAPA sélectionnées, permettant d'obtenir des données techniques et socio-économiques pour la mise au point de méthodes d'aménagement agrosylvo-pastoral adaptées aux zones de montagne en vue de leur extension à l'ensemble du massif.
- 4 - Contribuer à la vulgarisation des résultats acquis pour l'aménagement du massif, à la formation du personnel spécialisé et de ce fait contribuer au renforcement des structures nationales intéressées.

#### C. Considérations spéciales

Il est aussi à noter que le présent projet, à la demande du Gouvernement guinéen, a été intégré par la décision 8/17, paragraphe 10 du Conseil d'Administration du Programme des Nations Unies pour l'Environnement au projet transnational de "ceinture verte" présentée lors de la Conférence des Nations Unies sur la Désertification qui a été organisée par le PNUÉ à Nairobi en 1977. Le projet répond aussi à plusieurs recommandations du Plan d'Action pour combattre la Désertification qui a été adoptée par cette Conférence. Il s'agit notamment de la recommandation qui préconise "l'adoption de pratiques de planification et d'aménagement du territoire et de gestion des terres qui s'inspirent de méthodes écologiques saines"., de la recommandation 5 relative à la mise en valeur et à la gestion des eaux ..., des recommandations 7 et 8 relatives à l'importance et des techniques de lutte contre l'érosion et de conservation des sols..., ainsi que de la recommandation 21 qui préconise la création d'institutions au niveau national pour la coordination des efforts de lutte contre la désertification et la dégradation de l'environnement.

#### D. Renseignements Généraux et Justifications

##### Le milieu et les phénomènes de dégradation

Le massif du Fouta-Djallon contient les sources et les hauts bassins des principaux fleuves irrigant les territoires voisins. Très étendu, comportant un plateau gréseux à pointements doléritiques et granitiques; d'une altitude oscillant de 1000 à 1500 m, il est flanqué à l'Est et au Sud par des contrefforts de relief tourmenté et à modèle latéritique très poussé et

à l'Ouest par des entablements de grès à sills et dykes descendant jusqu'à la plaine côtière. C'est le plateau qui porte la population la plus dense (jusqu'à 80 habitants au km<sup>2</sup>) ainsi qu'un élevage de bovins important. La population vit des cultures itinérantes de riz pluvial et de fonio, des cultures maraîchères et arbustives des tapadés (enclos de faibles dimensions autour des cases bénéficiant d'une fumure intéressante) et de l'élevage extensif des bovins.

Le Fouta Djallon était probablement recouvert autrefois d'une forêt dense sèche à Parinari excelsa. Les cultivateurs et les bergers l'ont partiellement déboisés par le feu et le pâturage conjugués à des maigres cultures auxquelles le sol n'a pas résisté.

Le massif du Fouta Djallon contient plus de 8000 sources plus ou moins permanentes. L'écoulement global manifeste une baisse de débit en eau considérable surtout dans ces dernières 20 années. Les causes principales sont:

- Surexploitation du milieu menant vers la fragilité écologique ;
- défrichements inconsidérés sur les pentes provoquant l'érosion et l'écoulement accéléré ;
- régénération des terrains de pâturage par le feu ;
- pâturages non contrôlés causant l'élimination des espèces de valeur protectrice ou productive.

La surexploitation des terrains affectés aux cultures itinérantes de riz et fonio est accentuée par des techniques ancestrales qui sont souvent appliquées sur les sols appauvris.

De ce fait, les mises en réserve forestières sont très réduites (à peine 1%) et la jachère forestière n'est pas généralisée.

L'équilibre qui devrait être recherché dans une association étroite entre les techniques agricoles et l'élevage est fortement compromis. L'extension des cultures vivrières et céréalières se fait au détriment de la forêt et sans aucune mesure de protection.

Les solutions sont la conservation des sols, la reforestation, la séden-

tarisation et l'amélioration des espèces élevées liées à la réglementation des pâturages, la discipline des jachères, l'intensification et la diversification des cultures et la réglementation des feux.

Ces solutions sont étroitement interdépendantes et l'une d'elles prise isolément ne pourrait régler l'intégralité du problème.

En résumé, le massif du Fouta Djallon, véritable château d'eau de la sous-région de l'Afrique de l'Ouest est, du fait de sa charge démographique et des pressions d'origines diverses sur un milieu naturel fragile, menacé par un processus de désertification qui risque à terme de porter un grave préjudice aux ressources naturelles renouvelables si aucune mesure de protection et de gestion rationnelle des terres et des pâturages ne venait à être prise.

#### Problématique de l'aménagement

Consciente du rôle important que joue ce massif dans le domaine de l'utilisation, la conservation et la pérennité des ressources naturelles renouvelables dans l'ensemble de la sous-région, l'Organisation de l'Unité Africaine a, grâce à l'appui des pays concernés (Gambie, Guinée, Guinée Bissau, Sénégal, Mali, Niger, Sierra Léone) ou organisation sous-régionales (OMVG, OMVS et ABN) et grâce à l'appui technique des diverses institutions spécialisées des Nations Unies (FAO, PNUD, UNSO, PNUE, UNESCO) attiré l'attention de la Communauté Internationale sur la nécessité de prendre des mesures concrètes visant à assurer une restauration et un aménagement national intégré des ressources naturelles de cette partie de l'Afrique.

Or, à la suite des deux missions d'identification dépêchées sur le terrain en 1980 et en 1981, il apparaît clairement que l'aménagement intégré des ressources naturelles du Massif du Fouta Djallon pourrait constituer au-delà de la protection des ressources naturelles à vocation sous-régionale une solution au problème national de l'auto-suffisance alimentaire en même temps qu'un puissant moyen d'intégration économique sous-régionale.

En effet, l'existence simultanée dans ce massif d'importantes ressources minières (bauxite, uranium, etc) et d'énormes potentialités énergétiques (hydro-électricité) lui confère de nombreux atouts pour devenir dans l'optique de la mise en oeuvre du Plan d'Action de Lagos pour le développement économique de l'Afrique à l'horizon 2000, un des pôles industriels du conti-

ment africain dans un avenir relativement proche. De la sorte, l'aménagement intégré du Fouta Djallon, revient à infléchir ou à modifier les modalités d'utilisation des ressources naturelles de manière à mieux les exploiter, en ayant présent à l'esprit les répercussions bénéfiques et négatives de tout ordre tant en territoire guinéen que dans les pays voisins qui lui sont physiquement liés.

Les conclusions du rapport de la mission PNUD, UNSO, PNUE, FAO, UNESCO peuvent se résumer ainsi :

- Il est nécessaire de compléter les données de base ;
- Les moyens logistiques pour rassembler ces données de base et conduire les études nécessaires sont insuffisants ;
- La mise en valeur des ressources naturelles du massif exige le contrôle des eaux, des sols et de l'environnement d'une manière générale ;
- Le rôle de "château d'eau" du massif est souligné, ce qui donne au contrôle des eaux et au contrôle de la sédimentation un caractère régional.

En d'autres termes, le massif du Fouta Djallon est témoin d'une dégradation incontestable due à la charge biologique excessive dans les conditions d'utilisation actuelles des ressources naturelles. Cette dégradation a un impact régional évident. De plus, le phénomène de dégradation s'aggravera en fonction de la croissance démographique, à moins que des mesures correctives soient prises à temps.

Pour définir les mesures correctives à prendre et ébaucher une stratégie de mise en valeur du massif tenant compte de son rôle régional, il est indispensable :

- d'évaluer l'état de dégradation des ressources naturelles et pour ce faire rassembler les données de base requises ;
- d'étudier des options de développement sectoriel en particulier les technologies les plus appropriées d'aménagement du territoire ;
- d'assurer la vulgarisation dans le milieu rural et l'encadrement nécessaire.

Compte tenu de la diversité et de la complexité des actions à mener pour

atteindre l'ensemble des objectifs, il est envisagé de réaliser le programme d'aménagement intégré du massif du Fouta Djallon en plusieurs phases.

La première phase sur laquelle porte le présent document de projet comporte :

- a) l'élaboration des données de base concernant le milieu naturel et humain du massif ;
- b) la réalisation d'actions pilotes d'aménagement agro-sylvo-pastoral dans les régions critiques soumises à une forte pression humaine et animale.

Cette phase débouchera sur la formation d'un programme général d'aménagement du massif du Fouta Djallon dans l'optique d'une intégration sous-régionale.

Dans une seconde étape qui reste à préciser plus tard, dans le cadre d'unions économiques sous-régionales et déjà mises en place, il sera nécessaire de mettre en oeuvre des études socio-économiques qui définiront la factibilité des infrastructures qui serviront d'ossature aux projets de développement industriel et d'intégration économique sous-régionale.

### Historique

Le projet d'aménagement intégré du massif du Fouta Djallon est en fait la réactualisation d'une demande effectuée par les autorités guinéennes à la troisième Conférence Interafricaine des Sols de Dalaba en Novembre 1959.

A l'époque, l'importance de la protection de ce massif montagneux a reçu l'agrément de la CCTA au cours de sa 5ème session à Tananarive en Février-Mars 1960 et sur la demande de cet organisme, une réunion d'experts s'est tenue à Mamou en Mai 1960 afin que celle-ci dégage des recommandations à présenter aux pays intéressés par le Fouta Djallon : Sénégal, Guinée Bissau, Mali, Niger, Gambie, Nigeria, Sierra Leone et en particulier Guinée.

Après 1960 et pour des raisons qu'il ne nous appartient pas d'analyser, ce projet est entré en sommeil. Plus récemment, l'OUA ayant repris à son compte des activités antérieures de la CCTA et considérant comme objectif prioritaire la mise en oeuvre d'un programme de lutte contre la désertification et en particulier la restauration et l'amélioration biologique des écosystèmes dégradés, a demandé au Directeur exécutif du Programme des Nations

Unies pour l'Environnement (PNUE) d'intégrer le projet pilote d'aménagement et de restauration du massif du Fouta Djallon au projet transnational de ceinture verte au Sud du Sahara.

C'est à la 33ème Session du Conseil des Ministres de l'Organisation de l'Unité Africaine réunie à Monrovia au Libéria, du 6 au 20 juillet 1979, que le Secrétaire Général de l'OUA a été invité à se mettre en relation avec le Secrétaire Général des Nations Unies pour lui demander de mobiliser dans les meilleurs délais et par le biais de la FAO, de l'UNESCO et du PNUE, les ressources nécessaires à la réactualisation de ce projet. L'Assemblée Générale a répondu favorablement à cette requête et par la résolution 34/185, a incité le PNUE à inclure le projet-pilote du Fouta Djallon dans son programme de lutte contre la désertification. Ensuite par sa résolution 34/187, l'Assemblée Générale demandait également au Conseil d'Administration du PNUE d'inclure la Guinée parmi les pays pouvant bénéficier de l'assistance du Bureau des Nations Unies pour la Région Soudano-Sahélienne (UNSO) pour la mise en oeuvre de son programme de lutte contre la désertification. L'on se rappellera à cet égard que l'UNSO avait été désigné par la résolution 33/88 du 15 Décembre 1978, outre ses fonctions actuelles, comme le mécanisme des Nations Unies chargé d'appuyer pour le compte du PNUE, les efforts des pays de la région soudano-sahélienne et des régions adjacentes dans la mise en oeuvre du Plan d'Action pour combattre la désertification.

Par les décisions subséquentes ces Conseils d'Administration du PNUE et du PNUD, prises en 1980, il a été décidé que la Guinée pourrait recevoir l'assistance de l'UNSO et d'inclure le projet-pilote, objet du présent document, dans le programme du PNUE de lutte contre la désertification.

En Juin 1980, à la 35ème session du Conseil des Ministres de l'OUA réunie à Freetown et sur présentation des rapports de la mission conjointe OUA/FAO/UNESCO/UNSO qui avait visité le Fouta Djallon en Mai 1980, il a été demandé au Secrétaire Général de l'OUA d'organiser dans les meilleurs délais et en coopération étroite avec les organisations régionales intéressées, le Directeur exécutif du PNUE et les autres institutions des Nations Unies, des missions supplémentaires en vue de combler les lacunes identifiées par la première mission de 1980. La mission complémentaire s'est déroulée du 14 Mai au 15 Juin 1981 en Guinée-Conakry, Gambie, Guinée-Bissau, Sénégal, Mali et Sierra Léone. A la suite de cette mission complémentaire, s'est tenue au siège de la FAO à Rome (Italie), sous l'égide de l'OUA, une réunion de formulation du projet à laquelle ont participé des experts de l'UNSO, de l'UNESCO,



du PNUD, de la FAO et des responsables guinéens des Ministères de l'Agriculture, Eaux et Forêts, de l'Elevage et des Fermes Agro-Pastorales d'Arrondissement (FAPA).

Enfin, il y a lieu de se féliciter de l'existence d'importantes organisations inter-régionales de mise en valeur de fleuves originaires du massif du Fouta Djallon (OMVS, OMVG, ABN) ainsi que la mise en place d'une structure de coordination pour l'aménagement intégral du bassin d'un autre fleuve prenant source dans ce massif, le Koliba-Corubal. En particulier, l'OMVG (Organisation pour la mise en valeur du Bassin de la rivière Gambie) a préparé un programme d'action quinquennal intéressant les 11.000 km<sup>2</sup> du bassin de la Gambie en Guinée. Ce programme d'action a été défini à l'aide d'un modèle économique d'optimisation des secteurs agricole, sylvicole et pastoral. Non seulement le programme de l'OMVG couvre environ 20% du massif du Fouta Djallon mais le modèle économique est disponible pour une application similaire sur le reste du massif.

Le présent document de projet s'inscrit entièrement dans le sens des résolutions CM/Res. 756 (XXXIII), CM/Res. 811 (XXXV) des Conseils des Ministres de l'OUA tenus respectivement à Monrovia et à Freetown, en Juillet 1979 et 1980, dans le sens de la résolution 34/185 de l'Assemblée Générale des Nations Unies, des décisions UNEP/GC 8/13 et 8/17 du Conseil d'Administration du Programme des Nations Unies pour l'Environnement, de l'Acte final de la Conférence Economique des Chefs d'Etat de l'OUA tenue en Avril 1980 à Lagos et de celui du second Colloque de la CEDEAO pour l'intégration économique en Afrique de l'Ouest tenue à Conakry en Avril 1980.

### E. Résultats attendus

#### Résultats liés à l'objectif immédiat 1 :

#### Etudes cartographique et hydrologique

- 1.1. Cartes thématiques 1:250.000 du Fouta Djallon: Utilisation des terres, unité physiographiques, hydromorphologie, zones agro-écologiques, érosion.

- 1.2 Evaluation qualitative et quantitative de la dégradation de l'environnement (couverture végétale, érosion) par photo-interprétation comparée.
- 1.3 Etude démographique et sociologique du Fouta-Djallon et carte indiquant le degré de la pression anthropique sur les terres.
- 1.4 Bilans hydrologique et sédimentologique des bassins versants principaux.
- 1.5 Stratégie pour l'aménagement du territoire sur la base de la potentialité des terres du Fouta-Djallon.

Résultats liés à l'objectif immédiat 2 : Etude des zones-pilotes

- 2.1 Etudes pédologiques du territoire de six FAPA (zones pilotes) au 1:50.000.
- 2.2 Cartes d'utilisation des terres, pentes, érosion et classification des terres au 1:50.000 des six zones pilotes.
- 2.3 Etude socio-économique des six zones pilotes.
- 2.4 Plan d'aménagement agro-sylvo-pastoral pour chacune des six zones pilotes.

Résultats liés à l'objectif immédiat 3 : Projet-pilote d'aménagement

- 3.1 Mise en oeuvre progressive des périmètres de démonstration dans six FAPA comportant des mesures anti-érosives et d'aménagement des terres et des eaux, des systèmes de plantations forestières et horticoles, des systèmes mixtes agri-sylvicoles et sylvo-pastoraux et des techniques de production adaptées aux terrains de montagne.
- 3.2 Rassemblement de données de base concernant les aspects techniques, économiques et sociologiques nécessaires à la préparation de dossiers d'investissement.

Résultats liés à l'objectif immédiat 4 : Formation et information

- 4.1 Agents de vulgarisation, matériel audio-visuel pour la vulgarisation et la formation des moniteurs et des leaders villageois.
- 4.2 Cadres techniques de conception guinéens et des pays voisins formés dans la méthodologie des études intégrées pour l'aménagement agro-sylvo-pastoral des zones de montagne.

F. ActivitésEtudes de base du Fouta-DjallonCartographie

- 1.1.1 Collecte de documentation, vols de reconnaissance\* sur le terrain et préparation de la cartographie de base.
- 1.1.2 Photo-interprétation et contrôle au terrain des images Landsat pour la production de la carte d'utilisation des terres généralisées au 1:250.000 (1 mois).
- 1.1.3 Photo-interprétation des images Landsat pour la production de la carte des unités physiographiques (1 mois)
- 1.1.4 Photo-interprétation des images Landsat pour la production de la carte morphogénétique (érosion) (1 mois)
- 1.1.5 Photo-interprétation des images Landsat pour la production de la carte hydromorphologique (1 mois)
- 1.1.6 Collecte et analyse des données climatiques et pédologiques et production de la carte des zones agro-écologiques (1½ mois).
- 1.2.1 Photo-interprétation des zones-échantillons du Fouta-Djallon sur la base des photos de la campagne ICM 1952-53 et du récent survol au 1:100.000, réalisées par la mission japonaise et analyse comparative de l'évolution de la situation en ce qui concerne la végétation, l'utilisation des terres et l'érosion (1½ mois).

Démographie et sociologie

- 1.3.1 Analyse des données du recensement de la population
- 1.3.2 Carte démographique indiquant la pression anthropique sur les terres.
- 1.3.3 Obtention et analyse des données sociologiques afin d'étudier les effets positifs et négatifs, de la stratégie de développement du Massif et faire des recommandations pour maximiser les premiers et minimiser les seconds et associer la population rurale au processus de développement.

---

\* L'avion nécessaire serait fourni par la contrepartie.

Hydrologie et bilan hydrique

- 1.4.1 Etablissement de stations hydrométriques et établissement du réseau hydrologique permettant en même temps la mesure des transports solides et de la qualité de l'eau.
- 1.4.2 Analyse des données pluviométriques et hydrométriques et établissement de bilans hydrologiques pour les principaux bassins versants.
- 1.4.3 Analyse des données sur les transports solides et les taux d'érosion et de sédimentation et établissement de bilans de sédimentation pour les bassins versants du massif.

Synthèse et stratégie

- 1.5.1 Analyse des facteurs des contraintes, des potentialités en vue de la protection et le développement des ressources naturelles (forestières, pastorales et agricoles).
- 1.5.2 Proposition d'une méthodologie et de schémas de mise en valeur (échelle 1:250.000) sur la base de la potentialité des terres du massif du Fouta-Djallon, tenant compte de la protection des ressources en eau des rivières prenant leur source dans le massif.

Etude des zones pilotes d'aménagement agro-sylvo-pastoral

- 2.1.1 Prospection semi-détaillée des sols et évaluation de l'aptitude des terres à l'échelle 1:500.000 dans les six FAPA (en collaboration avec la SENASOL)
- 2.2.1 Inventaire du processus d'érosion, levée de l'utilisation des terres et de la couverture végétale, carte des pentes au 1:50.000
- 2.3.1 Etude des facteurs sociologiques, des institutions rurales et des aspects agro-économiques des six FAPA
- 2.4.1 Elaboration de la carte de classification des terres d'après leur aptitude au 1:50.000
- 2.4.2 Elaboration d'un schéma de reboisement, aménagement des forêts et lutte contre l'érosion
- 2.4.3 Elaboration d'un schéma d'aménagement et conservation des terres d'aptitude agricole

- 2.4.4 Elaboration d'un schéma d'aménagement pastoral et sylvo-pastoral
- 2.4.5 Formulation du plan d'aménagement agro-sylvo-pastoral pour chacune des six FAPA
- 2.4.6 Identification des données à recueillir pour la préparation des dossiers d'investissement pour les six zones pilotes.

- Mise en oeuvre de projet-pilote de démonstration

- 3.1.1 Choix des périmètres pilotes, définition et programmation des interventions dans les six FAPA.
- 3.1.2 Introduction progressive des mesures de lutte contre l'érosion, de protection et aménagement des ressources en eau et des techniques de conservation des eaux et du sol.
- 3.1.3 Introduction progressive de plantations forestières à croissance rapide (bois de feu, bois d'oeuvre, fourrage), de systèmes d'agro-sylviculture, des plantations fruitières et des systèmes d'aménagement sylvo-pastoral.
- 3.1.4 Introduction progressive des systèmes améliorés d'élevage, des cultures fourragères et d'aménagement des parcours.
- 3.1.5 Introduction progressive des systèmes d'assolement et de techniques améliorées pour les cultures vivrières et maraichères.

Les activités d'expérimentation et de démonstration à envisager sont les suivantes:

- amélioration des techniques de préparation du sol
- intégration d'une sole engrais vert dans l'assolement
- modification des assolements locaux en fonction de l'état physique et chimique des sols,
- aménagements anti-érosifs quand ils sont nécessaires: fossés anti-érosifs, cultures en courbe de niveau ou en bandes, implantation de haies vives brise-vent,
- mise au point de formules de fertilisation visant à compenser les importations tout en restant économiques,
- recherches de formules de comptage,
- mise au point de modèles en petite hydraulique,

- création de parcs de nuit qui seront alternativement sole cultivée et aire de parcage, (tapades),
- alimentation des vaches gestantes et suitées sur cultures fourragères non assolées,
- implantation de haies vives fourragères et fruitières pour délimiter les parcs de nuit, les tapades existantes, les unités de production modernisées, PAC et FAIA,
- ombrage des parcs de nuit avec des espèces fourragères et fruitières,
- création de boisements fourragers et fruitiers à proximité des tapades et des nouvelles unités de production agricole sur des sols à vocation agricole secondaire,
- embroussaillage des bowé\* là où il existe un peu de sol, protection des têtes de source, sur pente en aval des boisements forestiers, sur sols lessivés de bas de pente et sur certains sols alluviaux quand les surfaces cultivables sont trop restreintes,
- surveillance des parcours naturels,
- protection des sources d'eau,
- reboisement de protection de celles-ci (environ 20ha par source)
- au-dessous de chaque source en distance de 30-100m (sans toucher la source même) construire un petit barrage de rétention eau d'une capacité de 50-100 m<sup>3</sup> en utilisant les matériaux locaux.
- reboisement de protection pour la fixation des sols, à production de bois de consommation locale et l'amélioration de pâturages (800-1200 ha),
- reboisement de production sur des surfaces de 50 minimum à un taux annuel de 500 ha (voir fiche "éléments de production forestière").
- travaux complémentaires de défense et de restauration des sols par des moyens biologiques.

#### Vulgarisation, formation et renforcement institutionnel

##### Formation, vulgarisation

Les activités prévues en matière de formation et de vulgarisation seront menées principalement sous forme de séminaires et de stages pratiques en ce qui concerne les cadres supérieurs et de journées d'information et de démonstration en ce qui concerne les cadres moyens et les paysans.

\* Zones latérisées dénudées

Quatre séminaires seront organisés :

- 4.1.1 Séminaire No.1 : Initiation au concept d'aménagement écologique intégré et aux méthodes d'étude du milieu
- 4.1.2 Séminaire No.2 : Evaluation des techniques et des méthodes mises en oeuvre
- 4.1.3 Séminaire No.3 : Examen des propositions ébauchées et possibilités d'évaluation de leur impact
- 4.1.4 Séminaire No.4 : Initiation aux méthodes de vulgarisation et d'animation en milieu rural.

Une série de journées d'information et de démonstration seront organisées autour de thèmes précis tels que le travail du sol, les techniques culturales, l'aménagement des parcours, la protection du sol et de la végétation.

#### G. Apports

##### 1. Apports internationaux

###### i) Personnel

###### Personnel fourni par la FAO :

- 1 conseiller technique principal (spécialiste de l'aménagement agro-sylvo-pastoral des zones de montagne) 36h/m
- 1 consultant en pédologie/évaluation des terres 9h/m
- 1 consultant en évaluation des terres au moyen des images Landsat 8h/m
- 1 consultant en reboisement, agro-sylviculture et lutte contre l'érosion 2h/m
- 1 consultant en aménagement sylvo-pastoral 2h/m
- 1 consultant en agronomie 2h/m
- 1 consultant en agro-économie 2h/m

###### Personnel fourni la OMM

- 1 consultant hydrologue opérationnel 8h/m
- 1 consultant hydrologue informaticien 4h/m

Personnel fourni par l'UNESCO:

1. consultant sociologue rural	10 h/m
1. consultant développement rural intégré	2 h/m
1. consultant moyens de communication	2 h/m
1. consultant technique de vulgarisation rurale	2 h/m
1. consultant en géomorphologie	2 h/m

ii) Cartographie et photo-interprétation

1 jeu des images Landsat "enhanced"	\$ 10.000
1 jeu de photos de la campagne 1952-53	5.000
1 jeu des photos prises par la mission japonaise	10.000
Vols de reconnaissance	15.000
Reproduction des cartes thématiques	15.000
Matériel cartographique	10.000
Équipement pour la cartographie et la photogramétrie	20.000

iii) Evaluation des terres/pédologie/topographie

1. véhicule	18.000
Équipement pour la prospection pédologique	5.000
Matériel et équipement de Laboratoire	10.000
Équipement topographique	7.000

iv) Hydrologie/sédimentologie-(OMM) - (Voir Annexe I)

Équipement	230.000
Formation	32.000
Divers	48.000

v) Zones pilotes - (Voir Annexe II)

Équipement	240.000
Personnel d'appui	40.000
Bourses d'études	30.000
Frais de fonctionnement et divers	160.000



vi) Formation/vulgarisation (UNESCO) - (Voir annexe III)

Organisation de séminaires	48.000
----------------------------	--------

2. Apports de la Contrepartie

Syllis\*

i) Cartographie et photo-interprétation

- Fourniture d'un jeu de photos ICN et un jeu de photos japonaises et documents nécessaires (à envoyer à la FAO)	p.m
--	-----

- Fourniture du carburant et lubrifiant	100.000
---	---------

- Personnel d'appui (1 chauffeur, 1 accompagnateur) 8h/m	20.000
--	--------

- Divers	20.000
----------	--------

Sous-total	140.000
------------	---------

ii) Pédologie

- Mise à disposition des aménagements de laboratoire	
- Personnel d'appui (1 chauffeur, 1 technicien) 18 h/m	60.000

- Carburant, lubrifiants	150.000
--------------------------	---------

- Divers	30.000
----------	--------

Sous-total	240.000
------------	---------

iii) Hydrologie

- Fourniture des documents existants	p.m
--------------------------------------	-----

- Mise à disposition locaux de travail, y compris main d'oeuvre	p.m
---	-----

- Personnel (12 hydrométristes, 1 chauffeur, 3 secrétaires)	300.000
---	---------

- Carburant et lubrifiants	300.000
----------------------------	---------

- Divers	90.000
----------	--------

Sous-total	690.000
------------	---------

iv) Sociologie

- Fourniture documents et locaux	p.m
----------------------------------	-----

- 2 sociologues associés 24h/m	120.000
--------------------------------	---------

- Enquêteurs 24h/m	70.000
--------------------	--------

- Carburant		300.000
- Divers		75.000
	Sous-total	565.000

v) Projets pilotes

- Mise à disposition documents et locaux suffisants		p.m.
- Cadres techniques	960 h/m	4.700.000
- Personnel d'appui	1.680 h/m	
- et manœuvres	1.800 h/m	8.400.000
- Matériel et frais de fonctionnement		4.200.000
	Sous-total	17.300.000

vi) Formation vulgarisation

- Mise à disposition locaux et aménagements nécessaires		p.m.
- Voyages intérieurs et indemnités		600.000
- Association cadres locaux		p.m.
- Divers (Fournitures pour ateliers)		90.000
	Sous-total	690.000

vii) Directeur du projet

- Conseiller technique principal (36h/m)		900.000
- Frais de fonctionnement		150.000
- Fournitures locaux nécessaires		
( 2 bureaux et salle de travail)		p.m.
	Sous-total	1.050.000

TOTAL GÉNÉRAL 20.675.000

H. Préparation du plan de travail

Le graphique ci-joint indique le déroulement des diverses activités du projet au cours des trois ans de la durée de sa première phase.

ACTIVITES

	1982	1983	1984	1985
<u>Etudes de base du Fouta Djallon</u>				
1.1.1. Collecte documentation, vols reconnaissance, cartographie de base				
1.1.2. Carte d'utilisation des terres génératives..... 1.250.000				
1.1.3. Carte d'unités physiographiques 1.250.000				
1.1.4. Carte morphogénétique (érosion) 1.250.000				
1.1.5. Carte hydromorphologique 1.250.000				
1.1.6. Carte des zones agroécologiques 1.250.000				
1.2.1. Photo-interprétation comparée 1952-1953 et 1980				
1.3.1. Analyse des données de recensement population				
1.3.2. Carte démographique indiquant pression anthropique				
1.3.3. Etude sociologique				
1.4.1. Etablissement de stations hydrométriques				
1.4.2. Etablissement des bilans hydrologiques				
1.4.3. Etablissement des bilans de sédimentation				
1.5.1. Analyse facteurs, contraintes, potentialités				
1.5.2. Proposition de la méthodologie et des schémas de mise en valeur..... 1.250.000				
<u>Zones pilote d'aménagement agro-sylvo-pastoral</u>				
2.2.1. Prospection semi-détaillée des sols				
2.2.2. Inventaire d'érosion, carte utilisation des terres, carte des pentes				
2.3.1. Etude des institutions rurales et des aspects agro-économiques				
2.4.1. Elaboration carte d'aptitude des terres..... 1:50.000				
2.4.2. Schéma de réboisement, aménagement des forêts				
2.4.3. Schéma d'aménagement et conservation terres agricoles				
2.4.4. Schéma d'aménagement pastoral et sylvo pastoral				
2.4.5. Plan d'aménagement agro-sylvo-pastoral				
2.4.6. Identification des données pour dossier				

ACTIVITES	1982																		
<u>Périmètres de démonstration</u>																			
3.1.1. Choix des périmètres pilotes, définition et programmation des interventions																			
3.1.2. Mesures de lutte contre l'érosion, de protection et d'aménagement des ressources eau																			
3.1.3. Plantations forestières, systèmes d'agro-sylvi-culture, plantations fruitières, aménagement sylvo-pastoral																			
3.1.4. Systèmes améliorés d'élevage, cultures fourragères et aménagement des parcours																			
3.1.5. Systèmes d'assolement et techniques améliorées pour les cultures vivrières et maraichères																			
<u>Vulgarisation, formation, renforcement institutionnel</u>																			
4.1.1. Séminaire méthodes de vulgarisation et d'animation en milieu rural																			
4.2.1. Séminaire sur le concept d'aménagement écologique intégré et sur les méthodes d'études du milieu																			
4.2.2. Séminaire d'évaluation des techniques et des méthodes de mise en oeuvre																			
4.2.3. Séminaire d'examen des propositions d'aménagement agro-sylvo-pastoral																			

Un plan de travail détaillé sera préparé par le Conseiller technique principal affecté au projet, en consultation avec l'Agence d'Exécution du Gouvernement et le Coordonnateur de l'OUA. Cela se fera au démarrage du projet pour être ensuite mis à jour périodiquement. Le Plan de Travail agréé sera joint au Document de Projet comme Annexe I et considéré comme partie de ce document.

## I. Cadre institutionnel

L'OUA est le maître d'œuvre du projet en étroite coopération avec le Comité Technique National de Coordination du projet d'aménagement intégré du massif du Fouta-Djallon, créé par Décret No. 092/PR/81 et qui est responsable national de l'exécution du projet.

La FAO assurera l'exécution technique du projet en étroite coopération avec le Service guinéen de restauration et d'aménagement du massif du Fouta-Djallon, créé par Décret No. 093/PR/81 du 9/2/81. Ils bénéficieront de l'appui et de la collaboration technique de l'UNESCO et de l'OMM participant en tant qu'agences associées à l'exécution du projet.

Tenant compte de l'importance du massif du Fouta Djallon pour l'approvisionnement en eau de la région que reflète le caractère régional du projet dont un objectif essentiel est le contrôle de l'érosion dans le massif; l'OUA organisera un Comité Consultatif Régional.

Le Comité Consultatif Régional comprendra les représentants de l'OUA, de la Guinée, de la Guinée-Bissau, de la Gambie, du Mali, du Sénégal, de la Sierra Leone ainsi que des organisations intergouvernementales de développement des bassins fluviaux concernés (OMVG, OMVS, ABN et éventuellement Koliba Corubal). Les bailleurs de fonds du projet participeront aux travaux du Comité à titre d'observateurs.

Le Comité Consultatif Régional conseillera le coordonnateur de l'OUA afin d'assurer le déroulement harmonieux du projet sur les plans techniques, scientifiques, économiques et sociaux, compte tenu des intérêts des gouvernements des pays et des organisations intergouvernementales concernés.

Le Conseil Consultatif Régional adoptera ses propres règles de fonctionnement. Il se réunira à l'invitation du coordonnateur de l'OUA et au moins une fois par an.

L'OUA nommera un coordonnateur du projet, en coopération étroite avec le Président du Comité Technique National de Coordination du projet. Il assurera la liaison entre le projet, la Guinée et les pays voisins ainsi que les organisations de bassins fluviaux concernés et les organisations internationales d'exécution du projet.

Conjointement avec le Président du Comité Technique National et tenant compte des recommandations du Comité Consultatif Régional, il veillera à l'exécution du projet. Il s'assurera de la comptabilité de la complémentarité des actions entreprises au plan régional avec celles mises en oeuvre au plan national en vue du développement de celles du Fouta Djallon.

Il gèrera la contribution de l'OUA au projet.

Il rapportera sur l'avancement du projet à l'OUA, au PNUD et à l'UNSO. Son rapport comprendra deux parties : l'avancement technique fourni par le Conseiller Technique Principal et les autres aspects de l'avancement du projet produit par le coordonnateur lui-même.

L'Agence d'exécution, avec l'agrément de l'OUA et du Gouvernement hôte, nommera un Conseiller Technique Principal qui aura la compétence et l'expérience requises pour assumer la responsabilité technique de ce projet complexe. Ses termes de référence sont joints en annexe au présent document de projet.

Conjointement avec le Directeur du Service Guinéen de restauration et d'aménagement du massif du Fouta Djallon, il sera responsable de l'exécution technique du projet, en coordonnera les diverses composantes techniques et sera responsable de l'avancement des activités sur le terrain.

Il travaillera en étroite coopération avec le coordonnateur du projet. Ses rapports d'avancement seront intégrés aux rapports de coordonnateur.

Le siège du projet est fixé à Labe, chef-lieu du CCR de Labe dans le Fouta Djallon.

La zone de projet s'étend sur 55.000 Km<sup>2</sup> environ comprenant les bassins supérieurs des fleuves suivants : Koliwa, Gambie, Bafing, Tinkisso, Kolente, Konkouré (voir carte ci-jointe), suivant la carte en annexe qui fait partie intégrante du document de projet.

#### J. Obligations antérieures et conditions préalables

L'assistance internationale sera mise en place dès que les conditions ci-après auront été remplies :

1. Le Gouvernement guinéen devra prendre les mesures nécessaires pour la mise en place effective du Service de restauration et d'aménagement du massif du Fouta Djallon (désignation du personnel, mise à disposition des locaux et des moyens de fonctionnement).
2. L'OUA devra mettre en place le coordonnateur du projet avec les moyens nécessaires pour assurer l'efficacité de son action.
3. La FAO devra établir un accord avec l'OMM et l'UNESCO concernant les obligations, les intrants et les services à fournir par ces agences en tant qu'agences associées.

#### K. Assistance future

Etant donné les ressources actuellement disponibles et la limitation à trois ans de la durée du projet, l'essentiel des activités entreprises porteront sur l'évaluation du processus de l'érosion du massif et sur la mise au point de méthodes culturales répondant aux besoins d'une population croissante.

Il sera donc nécessaire d'envisager une seconde phase du projet afin d'expérimenter ces méthodes, de les mettre en oeuvre et d'étendre les mesures correctives aux pays voisins,

L. Examens tripartites de supervision - Examens techniques

Le projet fera l'objet d'un examen périodique conformément aux politiques et procédures établies par le PNUD pour superviser le déroulement ainsi que l'exécution du programme.

M. Evaluation

Le projet fera l'objet d'une évaluation conformément aux politiques et procédures établies à cet effet par le PNUD. L'évaluation aura lieu au cours de la troisième année du projet et l'organisation, les termes de référence et la période de l'évaluation seront décidés après consultations entre le Gouvernement, le PNUD, l'UNSO, la FAO et l'OUA.

N. Rapports sur l'état d'avancement et rapports finals

Le Conseiller Technique Principal, en consultation avec le Directeur national du projet, devra préparer des rapports semestriels sur l'état d'avancement du projet. Il fournira au Coordonnateur de l'OUA, au Représentant Résident du PNUD et à la FAO des copies de ce rapport. Le Représentant Résident en assurera la distribution à toutes les parties concernées.

Le Conseiller Technique Principal produira six mois avant la fin du projet un rapport intérimaire qui servira de base à l'évaluation du projet. Trois mois avant la fin du projet, il préparera un avant-projet du rapport final du projet et le transmettra au siège de la FAO pour sa révision avant d'être transmis aux autres parties intéressées.

O. Budgets

Le budget des apports internationaux pour l'exécution du projet par la FAO, en collaboration avec l'OMM et l'UNESCO, ainsi que le budget des apports de la contrepartie guinéenne sont joints au document de projet et font partie intégrale du document.



BUDGET CONTREPARTIE

	TOTAL	1982	1983	1984	1985	1986
Cartographie	140,000	40,000	100,000			
Pédologie	240,000	40,000	160,000	40,000		
Hydrologie	690,000	90,000	300,000	250,000	50,000	
Sociologie	56,500	65,000	250,000	250,000		
Projets pilotes	17,300,000	300,000	4,250,000	4,250,000	4,250,000	4,250,000
Formation	690,000		90,000	200,000	200,000	200,000
Coordination	1,050,000	100,000	250,000	250,000	200,000	200,000
TOTAL	20,675,000	635,000	5,400,000	5,240,000	4,750,000	4,650,000

BUDGET CONCERNANT LA CONTRIBUTION DU PNUD/UNSO

No. du Projet : RAF/81/060

Titre : Aménagement intégré du Massif du Fouta Djallon.

	TOTAL		1982		1983		1984		1985	
	H/M	US \$	H/M	US \$	H/M	US \$	H/M	US \$	H/M	US \$
10 <u>PERSONNEL DU PROJET</u>										
Personnel de la FAO										
01 Conseiller Tech. Principal	36	381.340	6	56.340	12	121.680	12	131.400	6	71.920
02 Consultants	27	246.000	4	34.000	15	135.000	6	57.000	2	20.000
Personnel de l'OMM										
03 Consultants	12	109.000	3	25.500	4	36.000	5	47.500		
Personnel de l'UNESCO										
04 Consultants	18	162.000	6	51.000	8	72.000	2	19.000	2	
11 99 Sous-total	93	895.340	20	175.340	41	400.680	20	207.400	10	111.920
13 Personnel appui administr.	108	40.000	18	6.000	36	13.000	36	14.000	18	7.000
15 Frais de voyage		20.000		3.000		6.000		7.000		4.000
16 Frais de mission		15.000								15.000
19 Total élément	201	970.340	38	184.340	77	419.680	56	228.400	28	137.920

	TOTAL		1982		1983		1984		H/M	US \$
	H/M	US \$	H/M	US \$	H/M	US \$	H/M	US \$		
30 <u>FORMATION</u>										
01 Bourses										
FAO		30.000				10.000		10.000		10.000
OMM		32.000				10.000		12.000		10.000
Formation en groupe (UNESCO)		48.000 <sub>i</sub>		12.000		12.000		12.000		12.000
39 Total élément		110.000		12.000		32.000		34.000		32.000
40 <u>EQUIPEMENT</u>										
Pour zones pilotes et périmètres de démonstration		325.000		185.000		80.000		40.000		20.000
Pour études de base exécutées par OMM		230.000		130.000		100.000				
Pour activités de vulgarisation et de formation		35.000		35.000						<sub>i</sub>
Total élément		590.000		350.000		180.000		40.000		20.000
50 <u>DIVERS</u>		229.660		29.660		57.000		80.000		60.000
TOTAL		1.900.000		576.000		691.680		382.400		249.920

CM/1214 (XXXIX)  
Annexe III

PROJET DE BUDGET 1982/83

CREATION D'UN BUREAU DE COORDINATION INTERNATIONAL  
POUR LE PROJET D'AMENAGEMENT DU MASSIF DU FOUTA DJALLON  
A LABE (REPUBLIQUE POPULAIRE REVOLUTIONNAIRE  
DE GUINEE

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES OUVERTURES DE CREDITS

Rubrique	Code	Libellé	Crédits ouverts 1982/83
	100	Emoluments du Personnel	63.728,00
	200	Dépenses courantes afférantes au Personnel	193.800,00
	300	Voyages en missions officielles	10.000,00
	400	Entretien des véhicules et dépenses de roulement	16.000,00
	500	Communications	5.000,00
	600	Fournitures et services divers	15.800,00
	700	Immobilisations	42.100,00
		TOTAL	346.428,00

EMOLUMENTS DU PERSONNEL

Rubrique	Effectif 1982/83	Code	Libellé	Barème des Traitements	Crédits Ouverts 1982/83
1	1	100	Coordonnateur international	P4-1	18.620,00
2	1		Traducteur	P3-1	15.400,00
3	1		Agent Comptable	P2-1	12.600,00
4	2		Secrétaires sténographes (Français + Anglais)	CL3-1	12.880,00
5	2		Chauffeurs	GS3-1	1.414,00
6	1		Planton	GS2-1	938,00
7	1		Femme de ménage	GS2-1	938,00
8	1		Gardien - Jardinier	GS2-1	938,00
			TOTAL		<u>63.728,00</u>

1 DEPENSES COURANTES AFFERANTES AU PERSONNEL

Article	Code	Libellé	Crédits ouverts 1982/83
1	200	Frais de voyage à l'occasion de la prise de service	12.000,00
2	203	Indemnité d'installation	18.000,00
3	204	Allocation pour charge de famille	11.000,00
4	205	Indemnité de logement	64.800,00
5	206	Caisse de retraite de l'OUA	8.000,00
6	207	Système d'assurance de l'OUA	6.000,00
7	208	Régime de prestations médicales de l'OUA	10.000,00
8	212	Indemnités pour frais d'études	43.200,00
9	213	Indemnité de réajustement de poste	20.800,00
		TOTAL	193.800,00

Code 204 : Indemnité pour charge de famille

10 épouses à 200,00 \$ U.S par an = 2.000,00 \$ U.S  
 60 enfants à 150,00 \$ U.S par an = 9.000,00 \$ U.S

11.000,00  
 =====

Code 205 : Indemnité de logement

un fonctionnaire P4 80% de 2.000 = 1.400 x 12 = 16.800,00 \$ EU  
 un fonctionnaire P3 80% de 1.600 = 1.280 x 12 = 15.360,00  
 un fonctionnaire P2 80% de 1.600 = 1.280 x 12 = 15.360,00  
 deux fonctionnaires CL 80% de 900 = 720 x 12 x 2 = 17.280,00

TOTAL

64.800,00  
 =====



VOYAGES EN MISSIONS OFFICIELLES

Rubrique	Code	Libellé	Crédits ouverts 1982/83
	200	Voyages en mission officielle	10.000,00

ENTRETIEN DES VEHICULES ET DEPENSES DE ROULEMENT

Article	Code	Libellé	Crédits ouverts 1982/83
	400	Location des locaux	5.000,00
	401	Entretien des véhicules et frais de fonctionnement	2.000,00
	402	Entretien du matériel	2.000,00
	403	Entretien des locaux	2.000,00
	404	Services publics(eau ,et électricité)	3.000,00
	406	Assurances des véhicules du matériel, etc.	2.000,00
			16.000,00

COMMUNICATIONS

Rubrique	Code	Libellé	Crédits ouverts 1982/83
	500	Télégrammes )	5.000,00
	501	Téléphones (	
	502	Affranchissement	
	503	Valise diplomatique	-
	504	Frêt et transport des documents officiels	
		TOTAL	5.000,00 =====

FOURNITURES ET SERVICES DIVERS

Rubrique	Code	Libellé	Crédits ouverts 1982/83
	600	Papeterie et fourniture de bureau	6.000,00
	601	Commission bancaires et timbres fiscaux	1.000,00
	603	1) Réceptions officielles	500,00
		2) Réception pour la journée de l'OUA	1.000,00
	604	Bien-être du personnel	500,00
	605	Livres et services de bibliothèque	1.000,00
	606	Abonnement journaux et périodiques	300,00
	607	Autres fournitures et services	500,00
	608	Imprimerie	5.000,00
	609	Traduction et services de Secrétariat. supplémentaires	-
		TOTAL	<u>15.800,00</u> =====

IMMOBILISATIONS

Rubrique	Code	Libellé	Crédits ouverts 1982/83
	700	Achat de bureau permanent	-
	701	Amélioration des locaux	-
	702	Mobilier et aménagements inamovibles	16.000,00
	703	Matériel de bureau	3.600,00
	705	Matériel de télécommunication	2.500,00
	707	Achat de véhicules neufs	30.000,00
			<hr/>
			42.100,00
			=====

Code 707 : Il s'agit de l'achat de deux véhicules, à savoir une voiture de fonction et une Land-Rover tout terrain destinée à l'usage sur les terrains de recherche.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

---

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

---

1982-07-26

# Report of the Secretary-General on the Project for the Integrated Development of the Fouta Djallon Highlands

Organization of African Unity

Organization of African Unity

---

<https://archives.au.int/handle/123456789/10274>

*Downloaded from African Union Common Repository*